

**NOTE D'ORIENTATION
POUR LA PROGRAMMATION
D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
DANS LES SECTEURS FONDAMENTAL
ET SECONDAIRE**

NOVEMBRE 2012



Introduction	p. 3
Situation actuelle : répartition de l'offre par quartiers	p. 6
Situation actuelle : identification des zones d'investissement prioritaire	p. 15
Situation actuelle : projets de création de places scolaires	p. 21
Projections : estimation du nombre de places à créer dans les quartiers déficitaires	p. 24
Projections : potentialités foncières en vue de la production d'établissements scolaires	p. 32
Conclusions	p. 51

Cette note est publiée par



BIP – rue Royale 2-4, B-1000 Bruxelles – T. 02 563 63 00 – F. 02 563 63 20
contact@adt.irisnet.be – www.adt-ato.irisnet.be

À la demande du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale.

Coordination et rédaction: Dirk Van de Putte, Frédéric Raynaud, Annabelle Guérin

Méthodologie et cartographie: Michel Breton

Étude "inventaire": BRAT / Coordination: Michel Breton

Étude "potentialités foncières": URBA 11 / Coordination: Yves Rouyet, Louise Richard

Coordination communication: Caroline Piersotte

Éditeur responsable: Luc Maufroy, rue Royale 2-4, B-1000 Bruxelles

Crédits photographiques: F. Point / Design by kaligram

INTRODUCTION

L'INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES À LA POPULATION

Selon les prévisions du Bureau du Plan, l'essor démographique que connaît la Région de Bruxelles-Capitale devrait se poursuivre d'ici 2040. La Région bruxelloise doit pouvoir faire face à cet essor démographique. C'est un, si pas le principal, enjeu pour Bruxelles en raison des conséquences sociales et économiques qu'il induit.

Cet essor démographique, notamment dû à un important accroissement naturel, entraîne une augmentation du nombre d'enfants et du nombre de places dans les crèches et dans les écoles.

La forte croissance de la population scolaire, sans qu'il y ait un réel investissement dans les infrastructures, a entraîné dans certains cas une baisse de la qualité de l'enseignement et de l'accueil de l'enfant.

L'Accord de Gouvernement de 2009 pointait la nécessité d'établir un cadastre des équipements collectifs visant à identifier les forces et les faiblesses de l'offre et d'y apporter des réponses¹.

Le Gouvernement a demandé à l'Agence de Développement Territorial (ADT) d'analyser l'adéquation entre l'offre scolaire (l'analyse porte sur les secteurs maternel, primaire et secondaire de l'enseignement officiel², officiel subsidié³ et libre⁴) et la demande sur le territoire régional, en 2010 et à l'horizon 2020⁵, afin de mieux orienter quantitativement et spatialement les futures programmations d'équipements scolaires.

Il s'agit plus précisément **d'identifier les déséquilibres territoriaux en termes de couverture spatiale des besoins et de déterminer les quartiers où devront être créées en priorité des places supplémentaires** pour rééquilibrer l'offre scolaire et faire face aux futurs besoins, évalués en fonction de projections démographiques à l'horizon 2020.

Il s'agit également **d'évaluer les potentialités foncières de la Région** en repérant et en identifiant les sites et terrains disponibles qui pourraient accueillir les futures programmations d'équipements scolaires⁶.

¹ Il s'agit de réaliser « un état des lieux de tous les équipements publics présents, tels que les écoles, les bibliothèques, les crèches, les espaces publics, les commerces, les transports ou encore les lieux dédiés à la culture, à la mode,... afin d'assurer leur meilleure répartition sur l'ensemble du territoire et au bénéfice de l'ensemble de la population régionale ».

² L'enseignement officiel est organisé par le réseau d'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par le Gemeenschapsonderwijs (GO) en Communauté flamande.

³ L'enseignement officiel subsidié en Région de Bruxelles-Capitale vise les réseaux francophones et néerlandophones d'enseignement communal et l'enseignement organisé par la « Commission communautaire française » (Cocof) ou par la « Vlaamse Gemeenschap-scommissie » (VGC).

⁴ Il s'agit des réseaux libres subventionnés.

⁵ Population bruxelloise en 2010 : 1.089.538. Projection IBSA de la population bruxelloise en 2020 : 1.230.636 (+ 141.098).

⁶ Ces analyses sont basées sur les études réalisées par les bureaux d'études BRAT et URBA 11.

PLANIFIER LA PRODUCTION D'ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Cette note d'orientation répond à 3 grandes questions :

- > La répartition de l'offre scolaire couvre-t-elle de manière adéquate les besoins de la population bruxelloise en âge d'être scolarisées ?
- > Comment répondre à l'accroissement des demandes et éviter une accentuation des déséquilibres en termes de couverture spatiale des besoins ?
- > Quelles sont les disponibilités foncières encore accessibles sur le territoire régional pouvant accueillir de nouveaux équipements scolaires ?

Enfin, il s'agit de proposer au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale des recommandations visant à assurer un suivi permanent de l'évolution des besoins en équipements scolaires, d'anticiper et d'adapter les politiques de développement de ces équipements.

La répartition actuelle des places à créer à l'échelle des quartiers⁷ (cf. carte p. 5) constitue la plus-value du travail réalisé par l'ADT, du moins pour l'enseignement fondamental. En effet, jusqu'alors la question de l'offre scolaire n'a été appréhendée qu'à l'échelle communale.

De plus, les propositions formulées par l'ADT (qui visent une meilleure adéquation entre l'offre et la demande scolaire à l'horizon 2020) reposent sur une répartition équitable du nombre de places à créer sur l'ensemble du territoire régional. Cette méthode prend en considération les mouvements de la population et la provenance des élèves.

⁷ On parle ici des quartiers définis dans le «Monitoring des quartiers», cf. www.monitoringdesquartiers.irisnet.be

BRUSSELSE WIJKEN LES QUARTIERS DE BRUXELLES

Basiskaart Wijkmonitor (versie 3.0.0)

Project: Uitwerking van een wijkmonitoring die het hele grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest bestrijkt
(Juli 2007)

Carte de Base Monitoring des Quartiers (version 3.0.0)

Projet: Conception d'un monitoring des quartiers couvrant l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale
(Juillet 2007)



LEGENDE

- WIJKEN - QUARTIERS
- Statistische Sectoren - Secteurs Statistiques
- Gebouwen / Batiments
- Gemeentegrens / Limite Communale
- Wegen / Rues
- Spoorweg - Chemin de Fer
- Water / Eau
- Groen / Vert

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Kilometers

Cartography: COSMOPOLIS (City, Culture & Society) - Vrije Universiteit Brussel

© 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012
UCL, OGDAP, ULB, SEG, Vrije Universiteit Brussel



SITUATION ACTUELLE : RÉPARTITION DE L'OFFRE PAR QUARTIERS⁸



En 2010: à l'échelle régionale, le nombre de places offertes par les écoles est suffisant pour répondre à la demande. Toutefois, on constate des déséquilibres entre les territoires à une échelle plus locale.

Ceci s'explique notamment par la mobilité des élèves bruxellois: environ 30 % des élèves de l'enseignement maternel et primaire et plus de 65 % des élèves de l'enseignement secondaire fréquentent des écoles situées dans des quartiers éloignées de leur domicile.

Le nombre total de places était même supérieur au nombre d'enfants bruxellois en âge de fréquenter un établissement scolaire. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale accueille aussi des enfants domiciliés hors de son territoire (et plus particulièrement en Flandre).

À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

Enseignement maternel officiel et libre

Nombre d'écoles	439 écoles
Nombre de places offertes (offre)	53.486 places
Nombre d'enfants en âge de scolarité domiciliés en RBC (demande potentielle)	51.983 enfants
Nombre d'élèves bruxellois domiciliés en RBC	48.262 élèves bruxellois
Capacité d'accueil ⁷	1 enfant = 1,03 place

Sources: ETNIC et VG, calculs BRAT, année scolaire 2009-2010

- > La Région de Bruxelles-Capitale compte 439 écoles maternelles (287 francophones et 152 néerlandophones) pour potentiellement 53.486 places offertes aux enfants scolarisés.
- > On estime que 51.983 enfants (demande potentielle) résident dans la Région et sont en âge de fréquenter les écoles maternelles de l'enseignement public ordinaire.
- > La Région offre par conséquent plus de place que la demande potentielle. Ceci se traduit par une capacité d'accueil des écoles maternelles de 1,03 place pour 1 enfant. Ces places supplémentaires sont occupées par des enfants scolarisés à Bruxelles mais domiciliés dans les Régions voisines.
- > Sur le total du nombre d'enfants scolarisés, 48.262 enfants fréquentent effectivement une école maternelle bruxelloise de l'enseignement public. Une partie des enfants bruxellois fréquentent des écoles situées hors de la Région ou des écoles privées, européennes, internationales...

⁸ Cf. carte p. 5: «Les quartiers de Bruxelles».

⁹ La capacité d'accueil relative est le rapport entre le nombre de places offertes dans l'enseignement maternel ordinaire en Région de Bruxelles-Capitale (non compris les écoles privées et internationales), soit l'offre, et le nombre d'enfants en âge de fréquenter une école maternelle et qui sont domiciliés à Bruxelles (non compris les enfants non-inscrits au Registre national), soit la demande potentielle.

Enseignement primaire officiel et libre

Nombre d'écoles	394 écoles
Nombre de places offertes (offre)	80.397 places
Nombre d'enfants en âge de scolarité domiciliés en RBC (demande potentielle)	75.611 enfants
Nombre d'élèves bruxellois domiciliés en RBC	69.357 élèves bruxellois
Capacité d'accueil	1 enfant = 1,06 place

Sources: ETNIC et VG, calculs BRAT, année scolaire 2009-2010

- > Pour l'enseignement primaire ordinaire, on dénombre 394 écoles (271 francophones et 123 néerlandophones) pour 80.397 places offertes aux enfants scolarisés.
- > 75.611 enfants en âge d'être scolarisés dans les écoles primaires résident dans la Région.
- > Ici aussi l'offre est supérieure à la demande. La capacité d'accueil relative des écoles primaires de la Région s'élève à 1,06 place pour un enfant (13,7 % d'élèves originaires des Régions voisines se rendent dans une école primaire bruxelloise).
- > Sur ce total, 69.357 enfants fréquentent effectivement une école primaire bruxelloise de l'enseignement public. Comme pour l'enseignement maternel, une partie des élèves fréquentent d'autres écoles que celles de l'enseignement public ou des écoles situées hors de la Région.

Enseignement secondaire et secondaire spécialisé officiel et libre

Nombre d'écoles	224 écoles
Nombre de places offertes (offre)	88.897 places
Nombre d'enfants en âge de scolarité domiciliés en RBC (demande potentielle)	74.732 enfants
Nombre d'élèves bruxellois domiciliés en RBC	69.412 élèves bruxellois
Capacité d'accueil	1 enfant = 1,19 place

Sources: ETNIC et VG, calculs BRAT, année scolaire 2009-2010

- > L'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé compte 224 écoles (173 francophones et 51 néerlandophones) pour 88.897 places offertes aux enfants scolarisés.
- > Le nombre de jeunes qui résident dans la Région et sont en âge de fréquenter les écoles secondaires de l'enseignement ordinaire et spécialisé est moins élevé que le nombre de places offertes (74.732 contre 88.897).
- > La capacité d'accueil relative des écoles secondaires est aussi supérieure à un enfant et s'élève à 1,19 place (22 % d'élèves originaires des Régions voisines se rendent dans une école secondaire bruxelloise).
- > Sur ce total, 69.412 jeunes fréquentent effectivement une école secondaire bruxelloise.



En 2010: dans un contexte de proximité, où les distances à parcourir pour accéder aux services et aux équipements sont réduites, l'adéquation entre l'offre et la demande à l'échelle d'un quartier est bien moins rencontrée.

En effet, par rapport à la demande potentielle, il manque plus de **36.000 places**¹⁰ dans les quartiers identifiés comme déficitaires, tous niveaux d'enseignement confondus.

	Places manquantes dans les quartiers déficitaires
Maternel	10.007
Primaire	16.493
Secondaire	10.383
Total	36.883

Le nombre le plus important de places manquantes se retrouve dans l'enseignement primaire, ce qui dans le futur devrait accroître d'autant plus le manque de places en écoles secondaires dans certains quartiers déjà « déficitaires¹¹ ».

Pour l'enseignement maternel et primaire, on estime qu'environ 1/5 des places sont mal réparties, près de la moitié des quartiers sont concernés par un déficit. Les places en surplus se retrouvant dans des quartiers dont la demande est plus faible (cf. cartes M3, p. 10, et P3, p. 12).

Explication des cartes M3 et P3:

- > zones rouges et oranges: quartiers déficitaires
- > cercles gris: nombre de places manquantes par quartier

¹⁰ Ce chiffre correspond à la différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles et le nombre de places offertes par les écoles de ces quartiers.

¹¹ Un quartier est considéré comme déficitaire lorsque sa capacité d'accueil relative est inférieure à 1 place par enfant.

À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

Enseignement maternel (cf. carte M3, p. 10)

Les «quartiers déficitaires» se situent en majorité dans la première couronne (leur capacité d'accueil est **inférieure à 1 place** voire à une **½ place par enfant**).

Selon les quartiers, le nombre de places manquantes peut varier de 300 à plus de 700 unités.

Les déficits les plus importants se retrouvent :

- > à Schaerbeek :
 - Brabant ;
 - Dailly ;
 - Gare de Schaerbeek ;
- > à la Ville de Bruxelles :
 - Vieux-Laeken ;
 - Maritime ;
- > à Molenbeek : Gare de l'Ouest ;
- > à Saint-Gilles : Bosnie ;
- > à Forest : Bas Forest.

Le déficit peut s'avérer d'autant plus élevé que les chiffres de la demande ne comptabilisent pas les enfants de parents en situation irrégulière ou de candidats-réfugiés et autres personnes non inscrites au Registre national, qui semblent se concentrer souvent dans ces quartiers et qui occupent des places dans ces écoles.

Certains quartiers de première couronne font toutefois exception avec un nombre de places supérieur aux besoins locaux : les quartiers du «Pentagone» et «Squares» à la Ville de Bruxelles (qui accueillent notamment des écoles renommées pour lesquelles les élèves viennent parfois de loin), le haut de Saint-Gilles et les alentours de la chaussée de Ninove.

À l'est de la seconde couronne, on retrouve également certains quartiers déficitaires, dans les communes d'Ixelles, de Watermael-Boitsfort, d'Auderghem et des deux Woluwe. Le déficit de places y est moins élevé que dans la première couronne, le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école maternelle étant plus faible.

**INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION**

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M3
Capacité d'accueil relative par quartier et
nombre de places manquantes dans les
quartiers déficitaires
Année scolaire 2009-2010

Capacité d'accueil relative par quartier : rapport entre le nombre de places dans l'enseignement maternel ordinaire et la demande potentielle (nombre d'enfants domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le maternel)



Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel et le nombre de places dans l'enseignement maternel ordinaire bruxellois



● écoles francophones

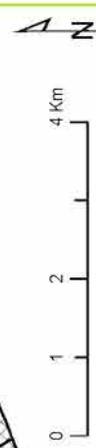
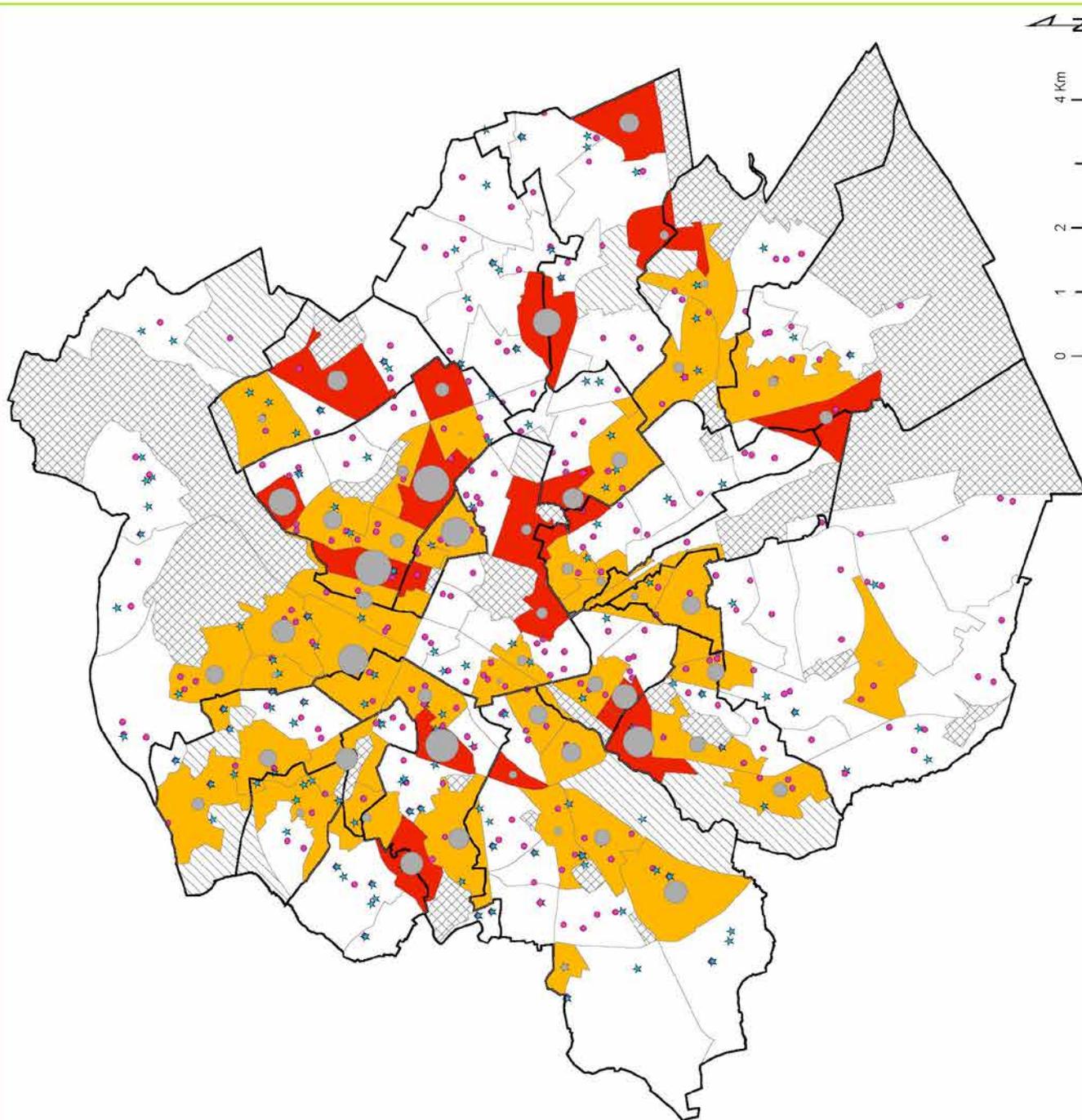
★ écoles néerlandophones

▨ Moins de 30 enfants domiciliés et pas d'école

▧ Moins de 30 enfants domiciliés (mais présence d'école)

□ limites communales

▭ limites des quartiers



Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming (offre) - BRAT (demande)

Enseignement primaire (cf. carte P3, p. 12)

Les «quartiers déficitaires» se situent aussi principalement dans la première couronne avec une forte concentration dans le nord de celle-ci. En termes de places manquantes, ces quartiers peuvent atteindre un déficit compris entre 300 et 1.000 places.

Les quartiers les plus déficitaires sont :

- > à Schaerbeek :
 - Brabant ;
 - Dailly ;
- > à Saint-Josse : Saint-Josse centre ;
- > à la Ville de Bruxelles : Maritime ;
- > à Molenbeek :
 - Gare de l'ouest ;
 - Molenbeek historique ;
- > à Forest : Bas Forest ;
- > à Saint-Gilles : Bosnie ;
- > à Ixelles : Brugman-Lepoutre ;
- > à Etterbeek : Jourdan.

La plupart des quartiers situés dans la seconde couronne bruxelloise ne sont pas déficitaires, ils disposent d'au moins 1 place par enfant.

Certains quartiers font toutefois exception en comptabilisant plus de 150 places manquantes. Ils sont situés dans une vaste zone qui s'étend sur les communes d'Uccle, de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem à l'est, et de manière plus ponctuelle dans les communes de Jette, Koekelberg, Berchem, Anderlecht et Forest, à l'ouest ; et de manière plus isolée, à Evere et dans les deux Woluwe.

**INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION**

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P3
Capacité d'accueil relative par quartier et
nombre de places manquantes dans les
quartiers déficitaires
Année scolaire 2009-2010

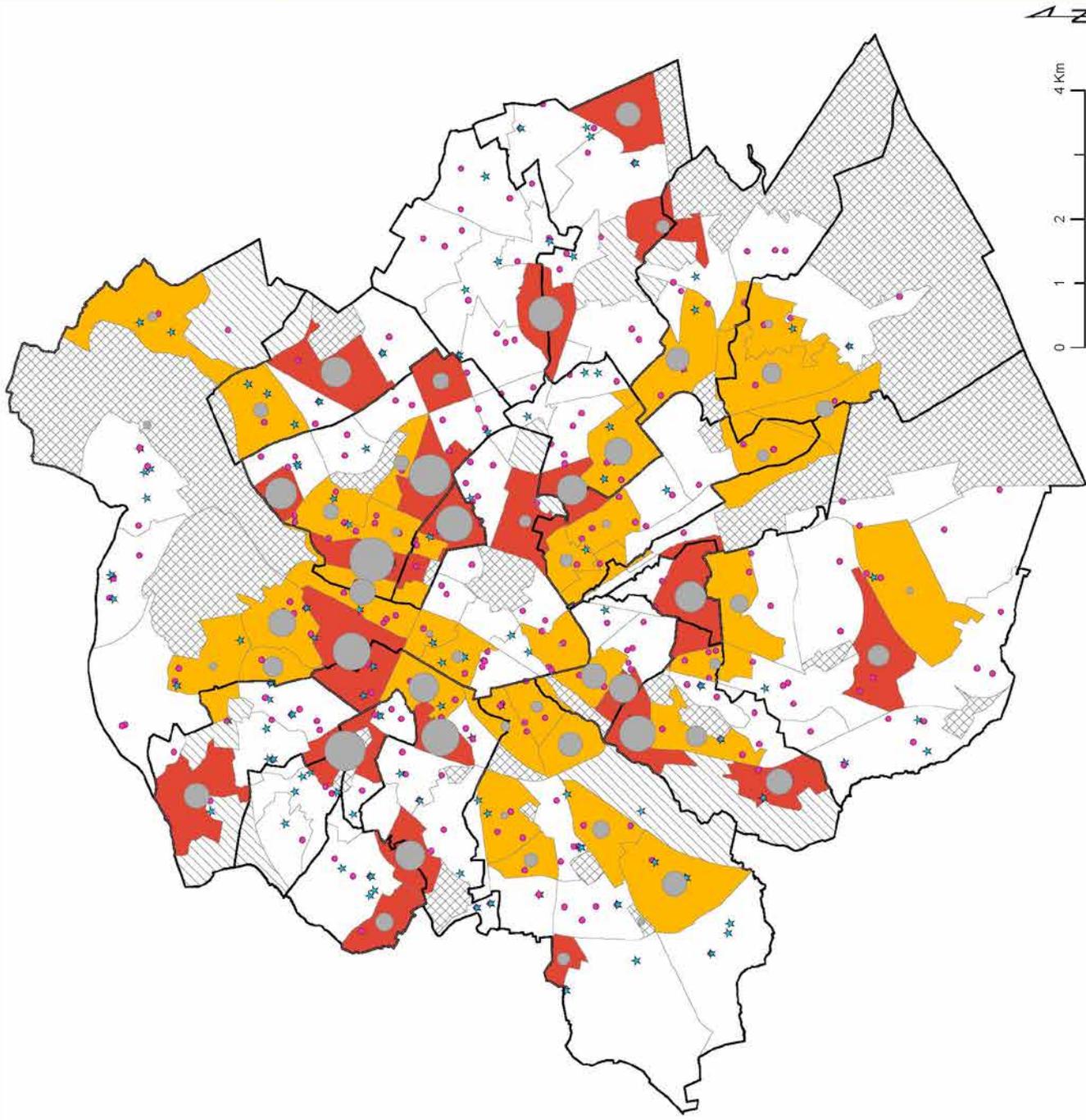
Capacité d'accueil relative par quartier : rapport entre le nombre de places dans l'enseignement primaire ordinaire et la demande potentielle (nombre d'enfants domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le primaire)

- < 0.5
- 0.5 - 1
- > 1

Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le nombre de places dans l'enseignement primaire ordinaire bruxellois



- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones
- Moins de 30 enfants domiciliés et pas d'école
- Moins de 30 enfants domiciliés (mais présence d'école)
- limites communales
- limites des quartiers



Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming (offre) - BRAT (demande)

Enseignement secondaire (cf. carte p. 14)

Contrairement aux enseignements maternel et primaire, la proximité apparaît moins comme un critère prioritaire pour le choix des établissements secondaires, compte tenu de la mobilité, de l'autonomie des élèves fréquentant ce type d'établissements et du nombre plus réduit d'implantations. On ne parlera donc pas ici de « quartiers déficitaires » mais de « communes déficitaires ».

Les communes qui présentent des déficits sont :

- > Saint-Josse;
- > Schaerbeek;
- > Evere;
- > Berchem;
- > Molenbeek;
- > Forest;
- > Saint-Gilles.

Ces déficits peuvent être très élevés : c'est le cas de la commune de Molenbeek avec plus 4.000 places manquantes.

Les communes d'Evere, de Berchem et de Schaerbeek atteignent quant à elles des déficits de plus de 1.000 places.

Les autres communes, y compris la Ville de Bruxelles, offrent au moins une place par enfant. Il s'agit d'Uccle, Ixelles, Watermael-Boitsfort, Etterbeek, Auderghem, les deux Woluwe, Anderlecht, Koekelberg, Ganshoren et Jette.

La Ville de Bruxelles, Auderghem et Ixelles se distinguent avec les excédents en places les plus élevés de la Région.

**INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Capacité d'accueil relative et déficit
par commune
Année scolaire 2009-2010

Rapport entre le nombre de places dans l'enseignement
secondaire bruxellois et le nombre d'enfants en âge de
fréquenter le secondaire

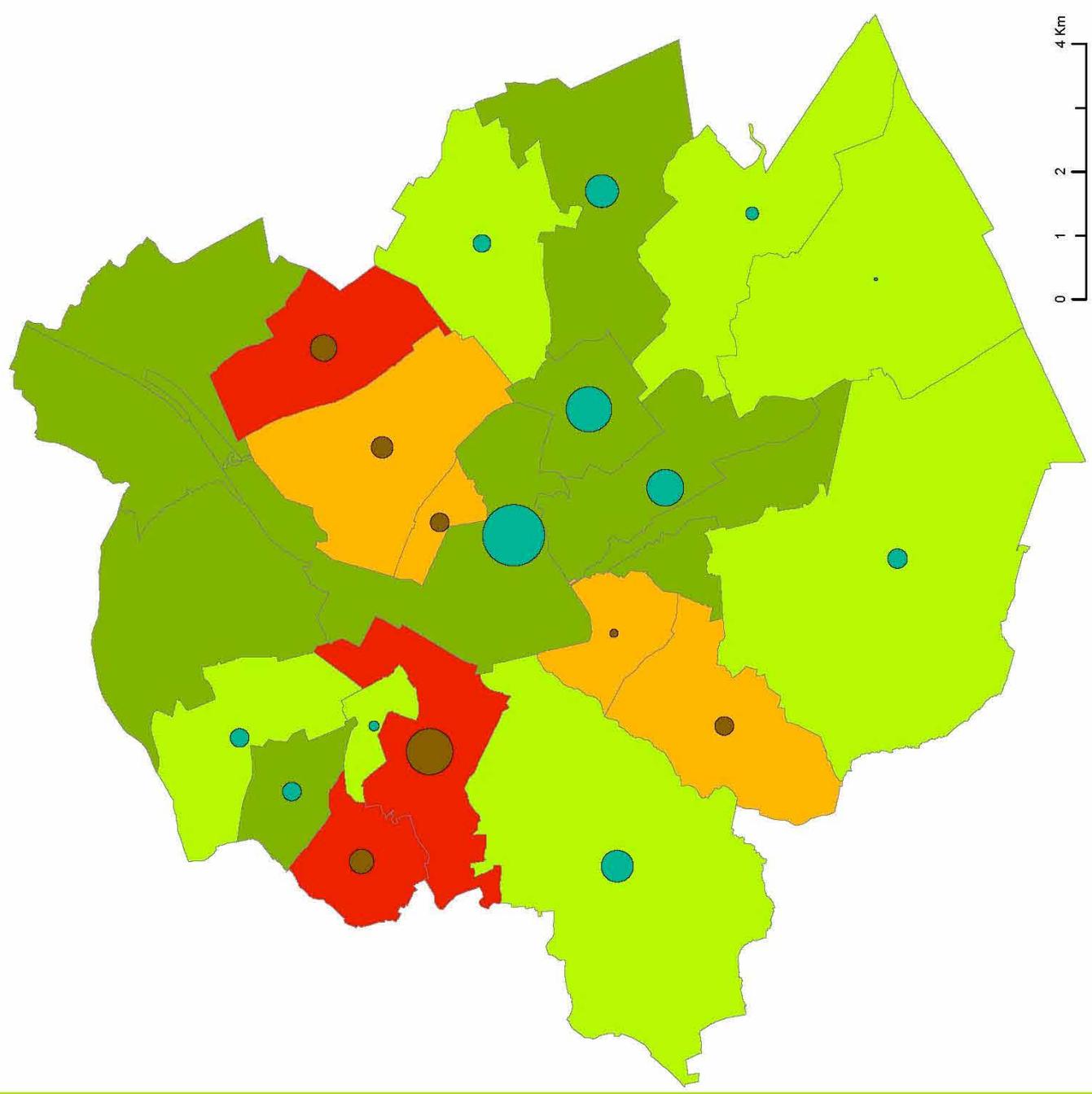
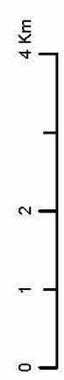


Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter
le secondaire et le nombre de places dans l'enseignement
secondaire bruxellois



limites communales

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming + calculs ADT



SITUATION ACTUELLE : IDENTIFICATION DES ZONES D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRE

Une offre suffisante voire excédentaire dans des quartiers voisins permet à une partie des habitants qui résident dans des « quartiers déficitaires » de trouver à proximité d'autres établissements scolaires susceptibles d'accueillir leurs enfants.

Toutefois, le choix des parents, la mobilité ainsi que la renommée des écoles et leur aire d'influence sont aussi des facteurs qui influent sur les déséquilibres dans l'offre scolaire.

Le décret inscription, appliqué aux écoles secondaires est un moyen de lutter contre ces déséquilibres. Il contraint les parents à inscrire leurs enfants dans des écoles secondaires localisées à proximité de leur domicile ou de leur bureau.

Ce système soulève aussi le risque de départ de certains ménages qui ne souhaitent pas inscrire leurs enfants dans des écoles moins bien réputées que celles localisées sur d'autres territoires et notamment à l'extérieur de Bruxelles.

Le type d'enseignement proposé par un établissement influe également sur l'adaptation de l'offre scolaire. Un quartier peut en effet disposer d'un nombre de places suffisantes mais d'un type d'école non adapté aux habitants du quartier : offre linguistique, pédagogie alternative...

La majorité des « quartiers déficitaires » situés en seconde couronne peuvent dans la plupart des cas compenser leur déficit par l'offre excédentaire des quartiers situés à proximité.

A contrario, les enfants domiciliés dans les quartiers centraux et dans certains quartiers plus isolés sont confrontés à une offre insuffisante voire nulle. Un nombre élevé de « quartiers déficitaires » se trouvent à proximité les uns des autres et peuvent difficilement compenser leurs places manquantes par l'offre excédentaire des quartiers voisins.

La fréquentation d'écoles au-delà de ces « quartiers déficitaires » est d'autant plus complexe qu'ils sont souvent confrontés à diverses contraintes physiques : des barrières urbaines, telles que le chemin de fer, la petite Ceinture...

Le déficit est d'autant plus élevé que ces quartiers semblent compter un nombre relativement important de personnes non enregistrées au registre national.



Ces quartiers ne peuvent par conséquent combler leur déficit que par la création de nouvelles places et par un meilleur encadrement.

Il est à noter que la Région s'est déjà engagée dans ce sens avec le lancement d'un appel à projets pour la création de nouvelles places scolaires (cf. carte « projets », p. 22).

Les cartes p. 16 et p. 19 présentent les zones où les besoins en nouvelles places sont considérés comme urgents et où la Région devra par conséquent investir en priorité.

**INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION**

ENSEIGNEMENT MATERNEL - CARTE M6b
Zones prioritaires et déficit par quartier
Année scolaire 2009-2010

Niveaux de priorité : regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartiers (cf. carte M5 et M6) et les barrières urbaines

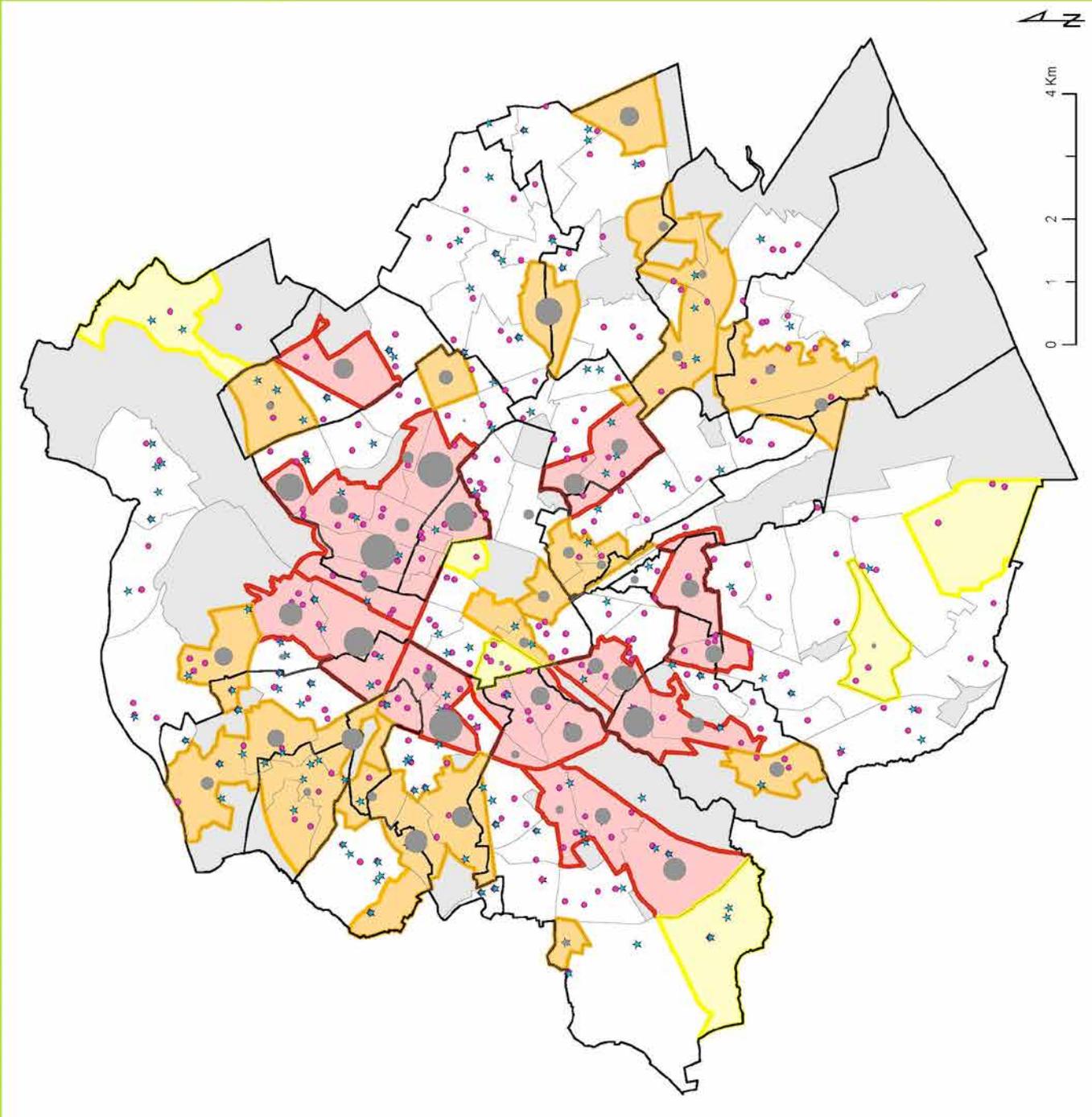


Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel et le nombre de places dans l'enseignement maternel ordinaire bruxellois



- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones
- Moins de 30 enfants domiciliés en 2010
- limites communales
- limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming (offre) - BRAT (demande)



Explication des cartes M6b et P6b:

- > zone rouge: zone d'investissement prioritaire de niveau 1
- > zone orange: zone d'investissement prioritaire de niveau 2
- > zone jaune: zone d'investissement prioritaire de niveau 3
- > cercles gris: nombre de places manquantes par quartier

La zone rouge correspond au niveau de priorité le plus élevé. Elle comprend les quartiers dont le nombre de places manquantes est élevé et où l'offre des quartiers voisins ne permet pas de compenser ces carences.

Enseignement fondamental

Pour les enseignements maternel et primaire, ce sont majoritairement les quartiers de la première couronne et du nord qui sont compris dans la «zone d'investissement prioritaire» de niveau 1.

Il est à noter que le déficit des quartiers s'explique en partie par des problèmes de disponibilités foncières auxquels sont confrontées plusieurs communes bruxelloises (cf. carte «potentialités foncières», p. 34).

On compte au total **29 quartiers pour l'enseignement maternel** et **27 pour l'enseignement primaire**:

> enseignement maternel:

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - à Schaerbeek: <ul style="list-style-type: none"> · Brabant; · Collignon; · Chaussée de Haecht; · Dailly; · Josaphat; · Gare de Schaerbeek; - à Saint-Josse: <ul style="list-style-type: none"> · Saint-Josse centre; · Botanique; - à Evere: <ul style="list-style-type: none"> · avenue Léopold III; - à la Ville de Bruxelles: <ul style="list-style-type: none"> · Maritime; · Vieux Laken est; · Quartier Nord; - à Molenbeek: <ul style="list-style-type: none"> · Gare de l'Ouest; · Molenbeek historique | <ul style="list-style-type: none"> - à Anderlecht: <ul style="list-style-type: none"> · Anderlecht centre-Wayez; · Veeweyde-Aurore; · Bizet-Roue-Ceria; · Industrie-Birmingham; · Cureghem-Rosée; · Cureghem-Bara; · Cureghem-Vétérinaire; - à Forest: <ul style="list-style-type: none"> · Bas Forest; · Van Volxem-Van Haelen; · Molière-Longchamp; - à Saint-Gilles: <ul style="list-style-type: none"> · Bosnie; · Porte de Hal; - à Ixelles: <ul style="list-style-type: none"> · Brugmann-Lepoutre; - à Etterbeek: <ul style="list-style-type: none"> · Jourdan; · Chasse; |
|--|---|

> enseignement primaire:

- à Schaerbeek :
 - Brabant;
 - Collignon;
 - chaussée de Haecht;
 - Dailly;
 - Josaphat;
 - Gare de Schaerbeek;
- à Forest :
 - Molière-Longchamp;
 - Bas Forest;
 - Van Volxem-Van Haelen;
- à Saint-Gilles :
 - Bosnie;
 - Porte de Hal;
- à Saint-Josse :
 - Saint-Josse centre;
- à Ixelles :
 - Étangs d'Ixelles;
 - Châtelain;
 - Brugmann-Lepoutre;
 - Churchill;
- à Evere :
 - avenue Léopold III
- à Etterbeek :
 - Jourdan;
 - Chasse;
- à Koekelberg :
 - Basilique;
- à Uccle :
 - Montjoie-Langeveld;
 - Dieweg.
- à la Ville de Bruxelles :
 - Maritime;
 - Vieux Laeken ouest;
 - Vieux Laeken est;
 - Quartier Nord;
 - Quartier européen;

Certains «quartiers déficitaires» situés en seconde couronne sont également en zone de niveau 1 : il s'agit de l'ouest d'Etterbeek (quartiers de la Chasse et quartier Jourdan), les quartiers Bizet-Rouceria et Anderlecht-centre Wayez à Anderlecht (ces deux quartiers comportant une proportion élevée de ménages de niveau socio-économique faible) et les quartiers au nord et au centre d'Uccle.

On retrouve aussi d'autres quartiers, souvent plus dispersés et dont les écoles ne sont pas toujours adaptées à la demande locale. Leur fréquentation correspond plus ici à des choix spécifiques en fonction du type d'école qu'à des logiques spatiales:

> enseignement maternel:

Il s'agit des quartiers avenue Léopold III à Evere et Brugmann-Lepoutre à Ixelles dont certaines écoles sont à pédagogie de type alternative, le quartier Bon Air à Anderlecht où la seule école présente est néerlandophone et le quartier Industrie-Birmingham à Anderlecht qui ne compte aucune école et dont l'offre dans les quartiers voisins compense peu ce déficit.

> enseignement primaire:

On retrouve le quartier avenue Léopold III et le quartier Brugmann-Lepoutre qui ne compte qu'une seule école francophone appartenant au réseau libre, le quartier Dieweg à Uccle qui comporte deux écoles dont une pratique également une pédagogie de type alternative, le quartier Basilique à Koekelberg, le quartier Jourdan à Etterbeek, le Quartier européen à la Ville de Bruxelles et le quartier Gare de Schaerbeek où aucune école n'est présente dans ces quartiers et où l'offre des quartiers voisins ne semble pas compenser le déficit.

**INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE
ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS
ET SERVICES À LA POPULATION**

**ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CARTE P6b
Zones prioritaires et déficit par quartier
Année scolaire 2009-2010**

Niveaux de priorité : regroupement, par niveau de priorité, des quartiers où l'offre est problématique, selon notamment la typologie des quartier (cf. carte P5 et P6) et les barrières urbaines

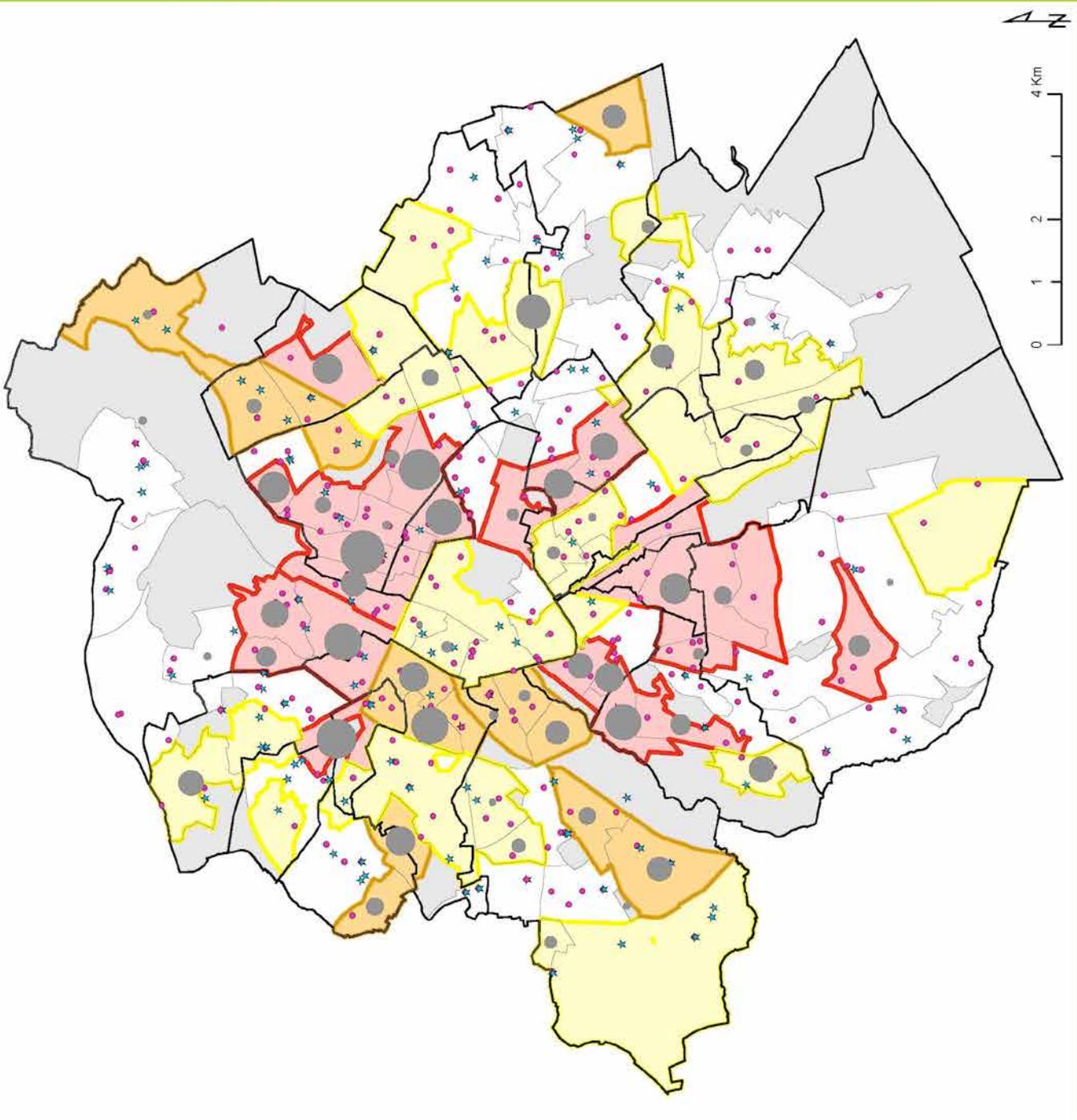


Différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire et le nombre de places dans l'enseignement primaire ordinaire bruxellois



- écoles francophones
- ★ écoles néerlandophones
- Moins de 30 enfants domiciliés en 2010
- limites communales
- limites des quartiers

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming (offre) - BRAT (demande)



Enseignement secondaire

Contrairement aux enseignements maternel et primaire, l'aire d'influence des écoles secondaires s'étend au-delà des limites d'un quartier.

Le périmètre à l'intérieur duquel les parents chercheront l'école répondant à leurs attentes, est élargi notamment pour les raisons suivantes :

- > plus grande autonomie de déplacement des jeunes ;
- > spécificités de chaque école secondaire en termes de filières, plus nombreuses que dans les niveaux inférieurs ;
- > enjeu que peut représenter le choix de l'école pour l'avenir des jeunes ;
- > densité de ces équipements plus faible.

La répartition des déficits dans l'enseignement secondaire ne définit pas de réelles « zones d'investissement prioritaire », dès lors une cartographie n'a ici pas d'intérêt.

Néanmoins, d'importants déséquilibres sont constatés :

- > dans la commune de Berchem où seulement 7 % des enfants scolarisés et domiciliés dans la commune fréquentent les écoles implantées sur son territoire. Ganshoren dispose cependant d'un nombre de places plus élevé ce qui lui permet d'accueillir des élèves de Berchem ;
- > à Molenbeek où 57 % des jeunes scolarisés dans la commune y habitent (ce qui correspond au taux le plus élevé de la Région). Les écoles secondaires de Molenbeek ont donc l'aire d'influence la moins étendue en Région bruxelloise ;
- > à Haren (Ville de Bruxelles) où aucune école secondaire n'est présente sur le territoire, même si 409 jeunes y sont domiciliés et fréquentent une école en Région bruxelloise (2009-2010). La présence de barrières urbaines de grande ampleur (chemins de fer, gare de triage et zoning industriel) et sa position éloignée et périphérique coupent le territoire d'un bassin de population d'élèves plus large, notamment extra-régional, qui aurait pu contribuer à remplir une école secondaire.

SITUATION ACTUELLE : PROJETS DE CRÉATION DE PLACES SCOLAIRES

En 2011, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a lancé un appel à projets auprès des différents pouvoirs organisateurs francophones et néerlandophones afin d'augmenter les structures d'accueil dans les écoles fondamentales de l'enseignement officiel.

Vingt-neuf projets ont été sélectionnés et bénéficieront de subsides régionaux (22 projets francophones et 7 projets néerlandophones). Ils visent soit la création de structures modulaires, c'est-à-dire des conteneurs ou des préfabriqués (20 projets), soit des rénovations légères de bâtiments existants (9 projets).

À cela s'ajoute 31 projets financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande et la VGC¹².

Au total, **60 projets** sont programmés dans l'enseignement officiel, ce qui correspond à la création de **11.542 places supplémentaires** (3.836 subsidiées par la Région dont 1.343 en maternel et 2.493 en primaire, 5.366 subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et 2.340 subsidiées par la Communauté flamande et la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC).

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) a quant à lui programmé la réalisation de **11 projets** d'ici 2 à 3 ans, soit **1.530 places** supplémentaires dans les écoles fondamentales bruxelloises¹³.

L'ensemble de ces projets permettra à terme de créer plus de 13.000 places.

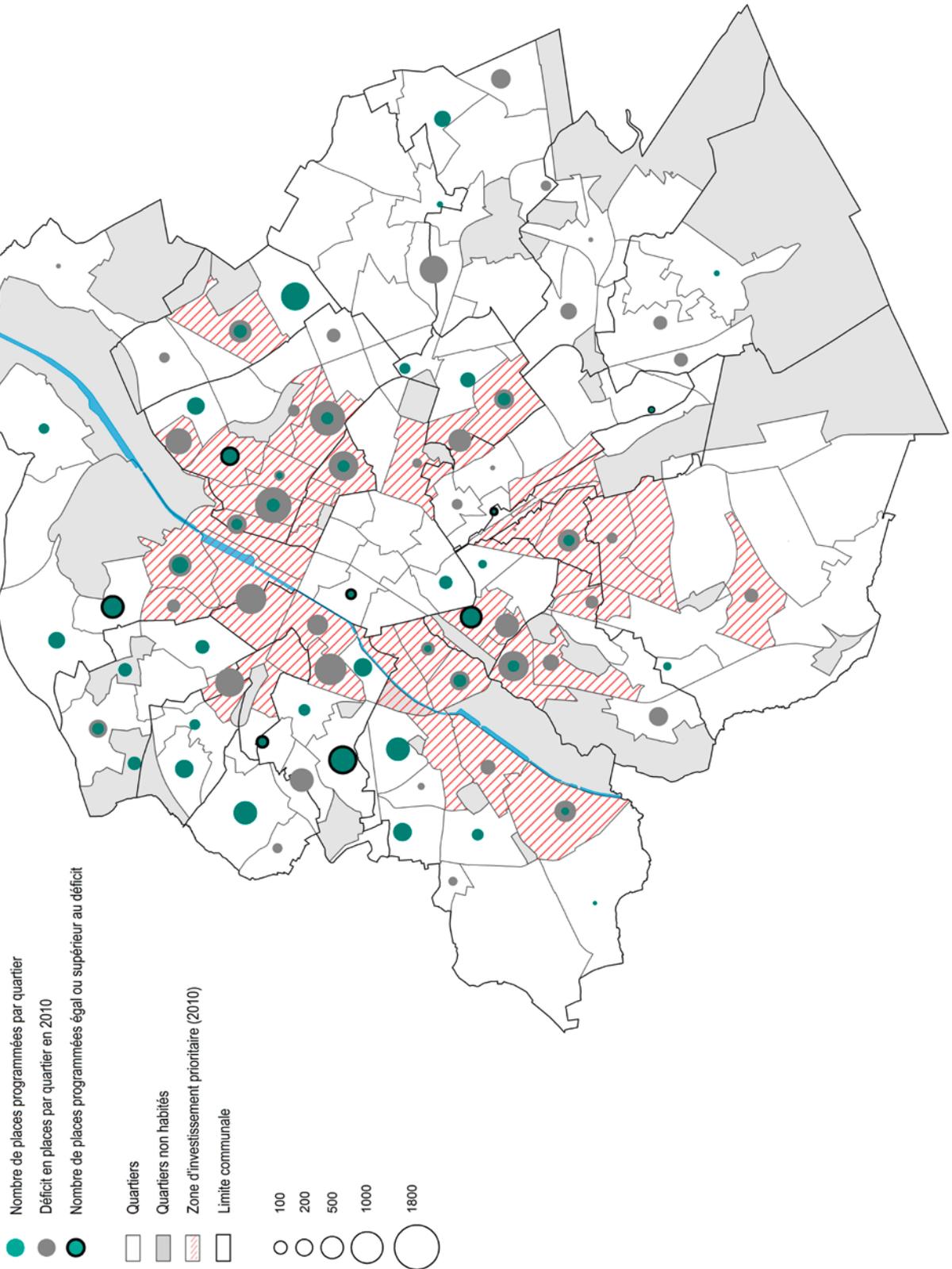
Près d'une cinquantaine de quartiers bénéficient de ces opérations (plusieurs projets peuvent être réalisés dans un même quartier). Ils sont situés en grande partie au nord et à l'ouest de la Région.

- > Quartiers où le déficit est comblé :
 - à la Ville de Bruxelles: Houba, Dansaert;
 - à Molenbeek: Machtens, Hôpital français;
 - à Saint-Gilles: Porte de Hal;
 - à Ixelles: Louise-Longue-Haie;
 - à Schaerbeek: Collignon;
- > Quartiers où le déficit est réduit grâce aux projets régionaux et communautaires :
 - à Evere: avenue Léopold III;
 - à Schaerbeek: Brabant, Chaussée de Haecht, Dailly;
 - à Saint-Josse: Saint-Josse centre;
 - à la Ville de Bruxelles: Vieux Laeken ouest, nord;
 - à Jette: Heymbosch-AZ-Jette;
 - à Anderlecht: Bizet-Roue-Ceria, Cureghem-Bara, Cureghem-Vétérinaire;
 - à Forest: Bas Forest;
 - à Etterbeek: Chasse;

¹² Contrairement au secondaire, ces chiffres ne prennent pas en compte les projets pour l'enseignement fondamental spécialisé.

¹³ Le SeGEC prévoit par ailleurs la création de 780 places dans le secondaire.

Projets de places scolaires dans l'enseignement fondamental (mai 2012) et déficits (2010)



- > Quartiers qui accueillent de nouvelles places en fonction des disponibilités foncières:
 - à Evere: Paduwa;
 - à Schaerbeek: Helmet;
 - à la Ville de Bruxelles: Marolles, Heysel, Heembeek;
 - à Jette: Bois du Laarbeek-Poelbos, Parc Baudouin-Dielegembos, Woeste;
 - à Ganshoren: Villas de Ganshoren, Ganshoren centre;
 - à Berchem: Berchem-Sainte-Agathe centre;
 - à Molenbeek: Duchesse, Karreveld;
 - à Anderlecht: Peterbos, Scheut, Vogelenzang-Erasme, Scherdemael;
 - à Saint-Gilles: Berckmans-Hôtel des monnaies;
 - à Etterbeek: Porte Tervueren, Saint-Pierre;
 - à Uccle: Vossegat-Roosendaal;
 - à Watermael: Boitsfort centre;
 - à Woluwe-Saint-Pierre: Boulevard Woluwe, Stockel.



Ainsi, ces interventions permettent de réduire une partie des déficits de 2010, notamment dans une dizaine de quartiers localisés dans la zone d'investissement prioritaire.

PROJECTIONS : ESTIMATION DU NOMBRE DE PLACES À CRÉER DANS LES QUARTIERS DÉFICITAIRES

L'essor démographique accentuera la demande de places dans les écoles à chaque niveau d'enseignement. La création de nouvelles places devrait répondre non seulement aux problèmes de déficit actuel, mais aussi aux futures demandes.

Pour répondre à l'augmentation projetée de la demande de **2010 à 2020**¹⁴, il faudrait créer en Région bruxelloise près de **42.000 places supplémentaires**, correspondant à l'estimation de l'accroissement du nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles bruxelloises¹⁵.

En prenant en compte le nombre de places déjà programmées dans le secteur fondamental, à savoir 13.072 places, il restera à créer **plus de 28.500 places**.

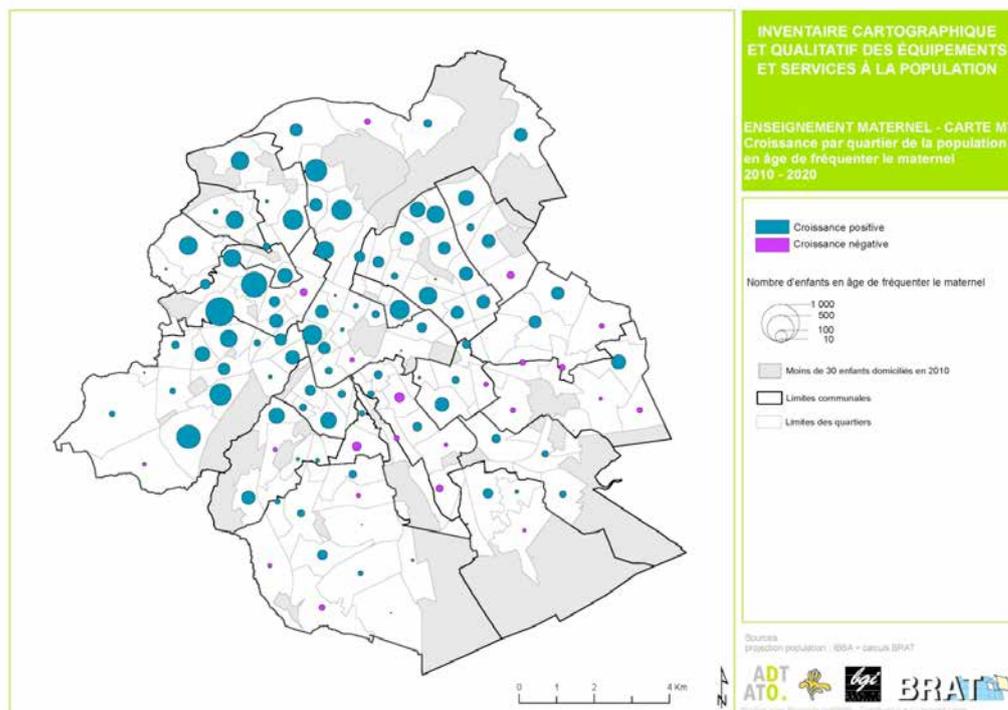
	Nombres de places restantes à programmer
Fondamental	16.175
Secondaire	12.500
Total	28.675

Quel que soit l'âge des enfants, cette augmentation sera sensiblement plus forte dans les quartiers situés au nord et à l'ouest de la Région (cf. cercles bleus sur les cartes des projections démographiques ci-après) ce qui correspond pour les niveaux maternel et primaire à une majorité de quartiers connaissant actuellement un déficit d'offre de places (quartiers inclus dans la zone de priorité de niveau 1).

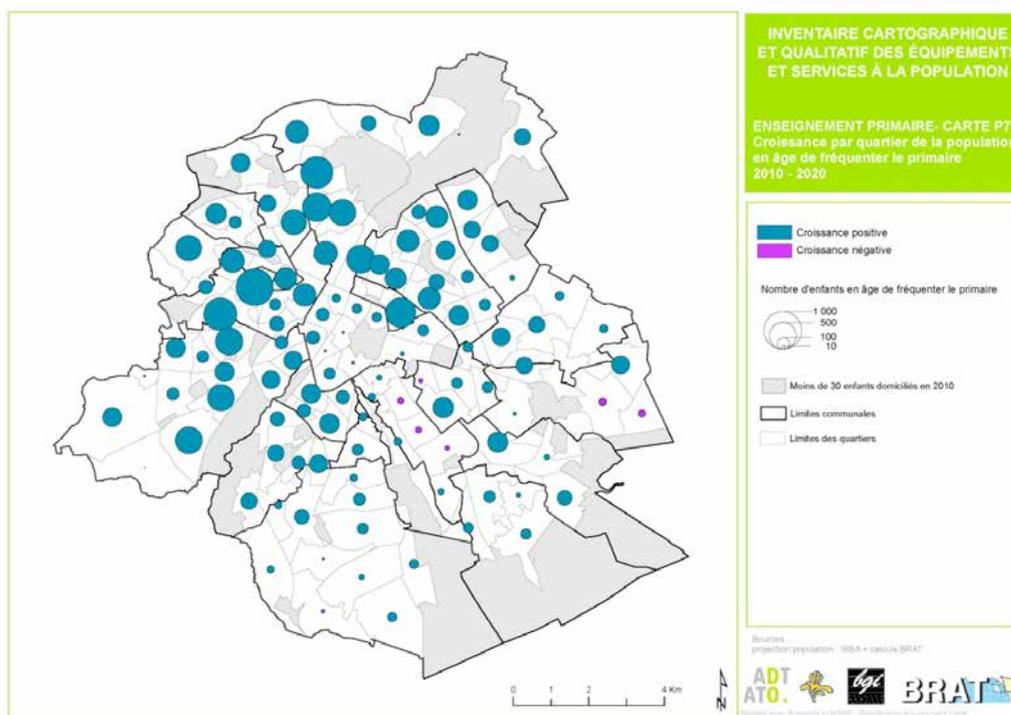
Toutefois, au-delà de la première couronne à l'ouest, la plupart des quartiers concernés ne connaissent peu ou pas de déficit en 2010.

¹⁴ L'estimation de l'accroissement démographique pour le maternel et le primaire, élaborée pour la première fois à l'échelle des quartiers bruxellois, a été réalisée par le BRAT sur base des estimations de l'IBSA à l'échelle des communes. Cet exercice a été confronté à l'avis de l'IBSA qui a validé la méthode. L'estimation pour le secondaire a été réalisée à l'échelle des communes par l'IBSA.

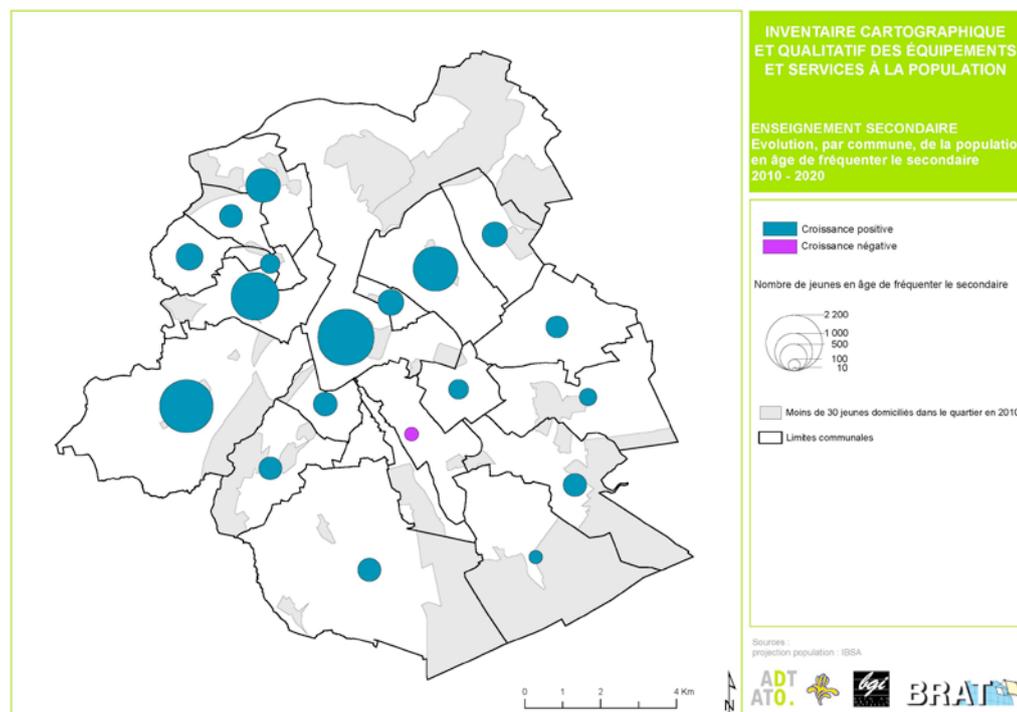
¹⁵ Estimation ADT, 2011, pour le maternel et primaire; IBSA, 2010, pour le secondaire.



Projections démographiques du nombre d'enfants en âge de fréquenter le maternel



Projections démographiques du nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire



Projections démographiques du nombre d'enfants en âge de fréquenter le secondaire¹⁶

La programmation de nouvelles places devra prendre en considération la nécessité de répartir de manière plus équilibrée l'offre entre les quartiers et les communes bruxelloises¹⁷.

Il s'agit également d'éviter de laisser de côté des quartiers ne connaissant pas de déficits actuels, mais dont l'augmentation démographique pourrait renverser cette situation et d'éviter que certains « quartiers excédentaires » voient leurs surplus s'accroître.

Il s'agit par ailleurs de répondre à des principes d'équité et de mobilité qui doivent s'associer au principe d'une couverture spatiale répondant aux besoins locaux.

Ainsi, l'essor démographique est une opportunité pour que les pouvoirs publics réagissent sur la problématique de l'offre scolaire.



Si ces projections se vérifient et si l'on veut garantir une offre équitable en places scolaires dans les zones connaissant actuellement un déficit et une augmentation importante de leur population scolaire à l'horizon 2020, il faudra répartir l'ensemble des places à créer sur une **cinquantaine de quartiers** (cf. carte p. 27¹⁸).

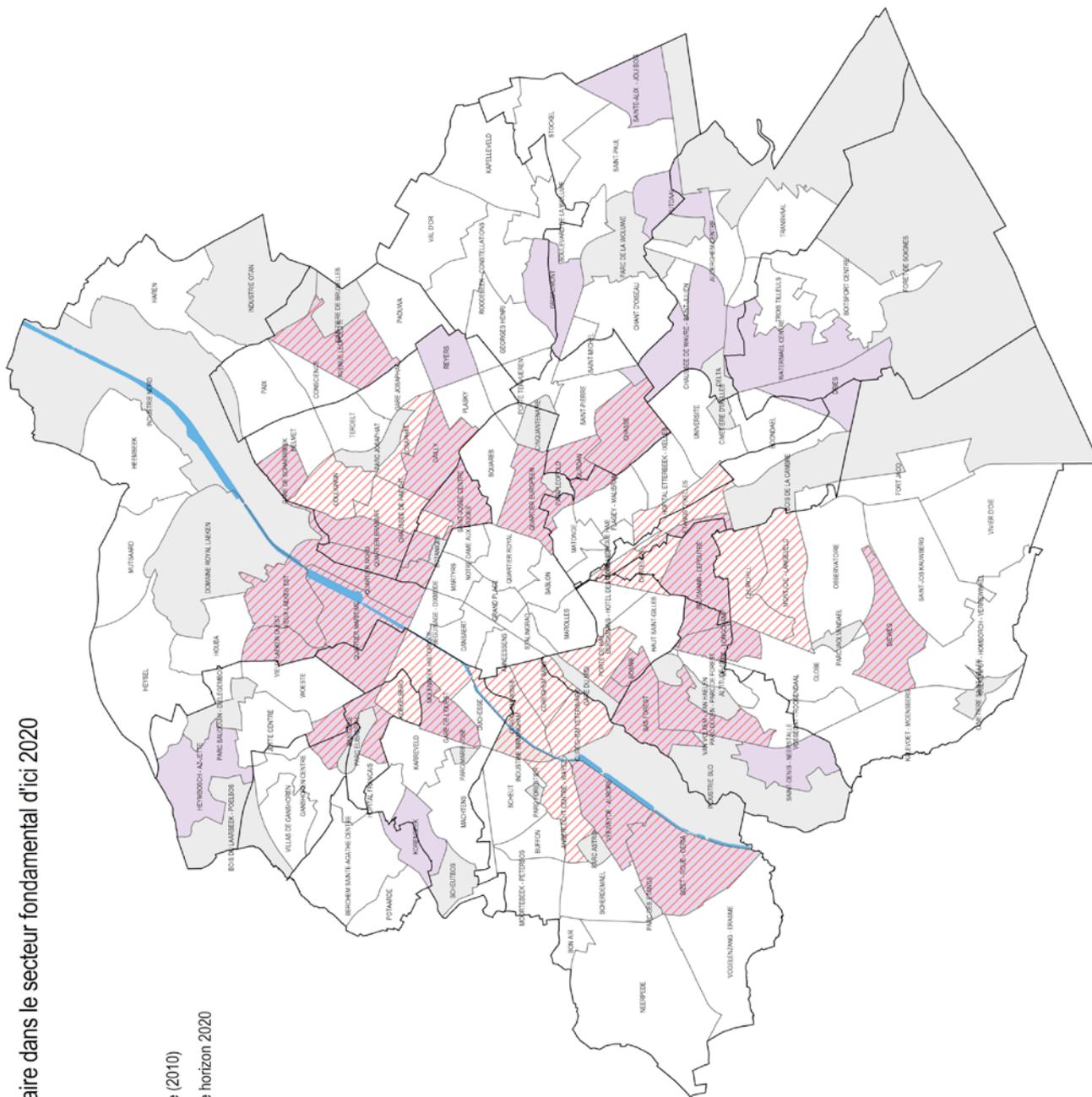
¹⁶ Source : IBSA, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté flamande – DGSIE.

¹⁷ Cette répartition a été définie à partir d'un calcul visant à maximiser l'impact de la répartition des places en termes de rééquilibrage territorial. Il a été tenu compte à la fois des déficits actuels et des projections démographiques à l'échelle des quartiers, soit le nombre de places manquantes à l'horizon 2020 en l'absence d'intervention. C'est la capacité d'accueil qui a été visée et non pas le déficit cumulé.

¹⁸ Ont été retenus seulement les quartiers dont les déficits en places scolaires fondamentales atteignent au minimum 100 places. En dessous de ce seuil, le nombre de places à créer par quartiers n'est pas assez élevé pour considérer un quartier comme prioritaire.

Zones d'investissement prioritaire dans le secteur fondamental d'ici 2020

-  Quartiers
-  Quartiers non habités
-  Zone d'investissement prioritaire (2010)
-  Zone d'investissement prioritaire horizon 2020
-  Limite communale

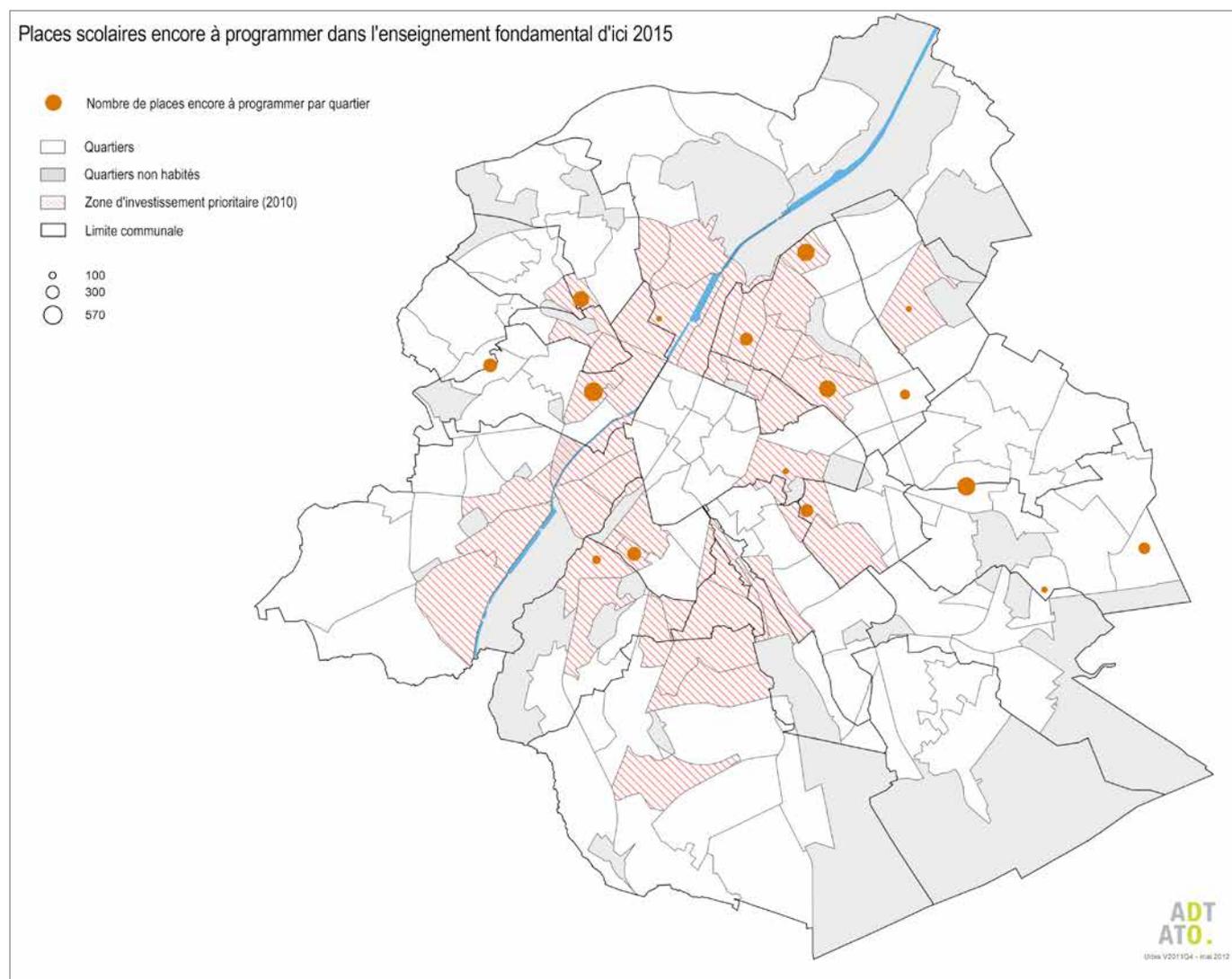


Enseignement fondamental

À l'horizon 2015 (cf. carte ci-dessous), du fait du nombre de places déjà programmées, seuls quelques quartiers (16 au total dont 11 dans la zone d'investissement prioritaire 2010) devront encore accueillir de nouvelles places.

Ces quartiers sont majoritairement localisés :

- > au nord et à l'ouest de la première couronne, là où la situation reste la plus problématique en matière d'adéquation de l'offre aux besoins ;
- > dans quelques quartiers situés à l'est.



À l'horizon 2020 (cf. carte p.30), que ce soit dans un ou plusieurs quartiers situés sur leur territoire, toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale sont concernées par la création de places supplémentaires.

Néanmoins, c'est vers le nord et l'ouest du territoire régional que les besoins sont les plus importants. Pour certains quartiers, ce besoin peut atteindre plus de 1.000 places.

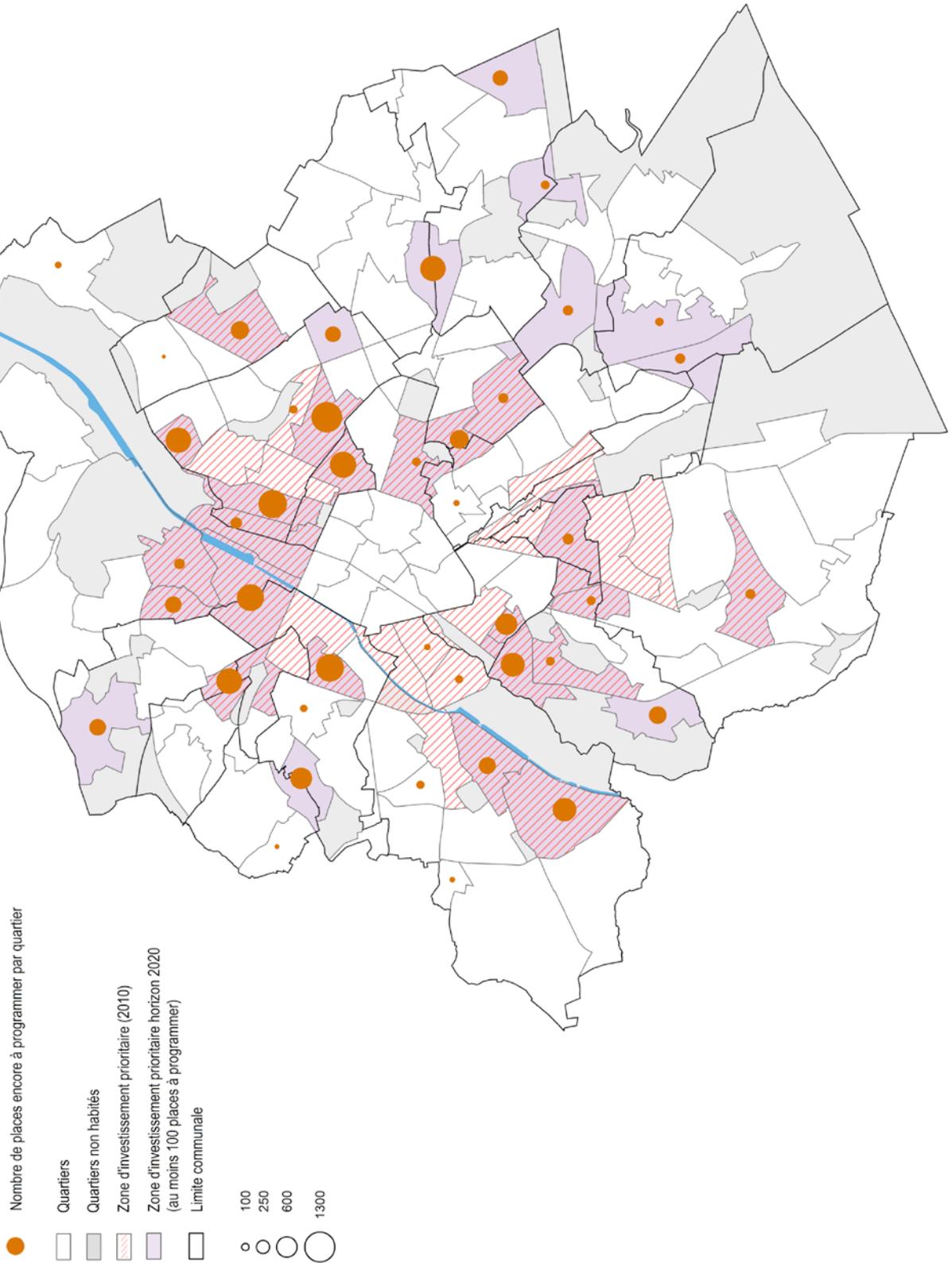
Plusieurs zones se dessinent et certains quartiers isolés se démarquent :

- > un ensemble de quartiers qui s'étend sur les communes de Schaerbeek et de Saint-Josse ;
- > les quartiers ouest de la seconde couronne s'étalant du sud d'Anderlecht au nord de la Ville de Bruxelles ;
- > quelques quartiers au nord, à Evere, des quartiers dans les communes du sud et de l'est, le long de la chaussée de Wavre et à la frontière nord d'Uccle et Forest.

Les quartiers suivants présentent les nombres de places à créer les plus élevés :

Dailly (Schaerbeek)	1.266
Quartier Brabant (Schaerbeek)	1.077
Gare de l'ouest (Molenbeek)	1.036
Quartier Maritime (Ville de Bruxelles)	979
Saint-Josse centre (Saint-Josse)	931
Basilique (Koekelberg)	895
Gare de Schaerbeek (Schaerbeek)	872
Gribaumont (Auderghem)	864
Bas Forest (Forest)	765
Bizet-Roue-Ceria (Anderlecht)	744
Bosnie (Saint-Gilles)	635
Korenbeek (Molenbeek)	631

Places scolaires encore à programmer dans l'enseignement fondamental d'ici 2020



Enseignement secondaire

L'analyse des projections pour l'enseignement secondaire repose sur l'étude menée par l'IBSA¹⁹ qui évalue le nombre de places à créer d'ici 2015, à savoir 4.700 unités.

Ces places ont été réparties entre différents groupes de communes déficitaires contiguës (cf. tableau ci-dessous).

SECONDAIRE	Nombre de places en 2009-2010 (projection)	Écart entre la population scolaire 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015	Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014-2015	Nombre de places en 2014-2015
Evere Saint-Josse-ten-Noode Schaerbeek	10512	3675	1500	2	12012
Berchem-Ste-Agathe Koekelberg Molenbeek-St-Jean	4522	6450	2600	3	7122
Forest	3858	-560	600	1	4458
Région de Bruxelles-Capitale	89678	-10836	4700	6	94378

Il s'agit d'une première zone regroupant les communes d'Evere, de Saint-Josse, de Schaerbeek avec un total de 1.500 places à créer et d'une deuxième zone regroupant les communes de Berchem, Koekelberg, Molenbeek avec un total de 2.600 places à créer et de la commune de Forest avec 600 places à créer.

Si l'on ajoute à ces chiffres l'accroissement projeté entre 2015 et 2020²⁰ à savoir 7.800 places supplémentaires, il s'agit alors de créer **24 écoles d'ici 2020, soit 12.500 places.**

L'accroissement devant se poursuivre dans les mêmes communes et dans les mêmes proportions, on peut donc déjà prévoir la création d'un nombre de places supérieur pour chaque zone retenue à celui figurant dans le tableau ci-dessus.

¹⁹ Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale, Les cahiers de l'IBSA n°2, IBSA, juin 2010.

²⁰ Calculs ADT et BRAT.

PROJECTIONS : POTENTIALITÉS FONCIÈRES EN VUE DE LA PRODUCTION D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

En additionnant l'ensemble des places restantes à créer à l'horizon 2020 pour les 3 niveaux d'enseignement, nous atteignons selon une moyenne 24 élèves par classes, un total théorique de **1.190 classes supplémentaires** (ce qui correspond aux 28.675 places supplémentaires).



Ceci implique la poursuite de la forte mobilisation des pouvoirs publics afin de programmer rapidement la production d'infrastructures scolaires.

Se pose dès lors la question des ressources foncières disponibles sur le territoire régional pour produire des équipements scolaires. Cette production pouvant se réaliser soit par la création de nouvelles écoles, soit par l'extension des établissements scolaires existants.

L'ADT a réalisé un cadastre des sites publics qui pourraient potentiellement accueillir de nouveaux équipements scolaires (du réseau officiel).

138 sites ont ainsi été identifiés, à partir de deux sources distinctes :

> les projets des Pouvoirs Organisateur :

Une enquête auprès des Pouvoirs Organisateur (PO) du réseau officiel, à savoir principalement les communes, la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles a permis d'identifier tous les projets à court, moyen ou long termes, visant à accroître la capacité des équipements scolaires existants ou à en créer de nouveaux.

Ces projets sont plus ou moins concrets à ce jour : certains sont déjà validés politiquement (notamment les décisions de subsides engagées par la Taskforce²¹ en 2011), d'autres ont fait l'objet d'une demande de subside ou sont à l'étude au sein des PO, d'autres encore sont simplement à l'état d'idée et n'ont pas encore été réellement examinés.

126 sites sont répertoriés dans une base de données qui permet de rassembler l'information relative aux projets de l'ensemble des PO du réseau officiel.

Sur ces 126 sites, **39** sont concernés par les différents projets de création de places scolaires, décidés en 2011 par les pouvoirs publics²².

²¹ La Taskforce enseignement regroupe la Région bruxelloise, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communautés flamande et les Commissions communautaires.

²² À ce jour (mai 2012), il s'avère que les sites concernés par des projets ne se limitent pas à 39. Ces projets ont été mis en place dans le courant de l'année 2011 pendant laquelle l'enquête auprès des PO a été réalisée. Les PO ne disposaient pas toujours, au moment de l'enquête, des informations relatives aux décisions de subsides qui allaient être prises par les pouvoirs publics.

> les zones stratégiques :

Certaines zones stratégiques du territoire bruxellois pourraient opportunément accueillir de nouveaux équipements scolaires : Tour & Taxis, le Quartier européen, la ZIR Josaphat, la Cité administrative de l'État, les prisons de Forest et Saint-Gilles, le site Chaudron, ainsi que la zone RTBF-VRT.

À noter que la programmation et le projet urbain ne sont pas suffisamment définis à ce jour dans ces zones pour identifier précisément l'une ou l'autre parcelle. C'est alors l'ensemble du périmètre de la zone qui a été répertorié dans le cadastre et qui apparaît, pour mémoire, sur la carte p. 34. Il est bien entendu que ces vastes surfaces ne seront en aucun cas affectées à 100 % à la fonction scolaire. Pour la zone RTBF-VRT uniquement, nous avons pu identifier certains sites plus précisément (au nombre de 6), sur base du schéma directeur. Avec les 6 zones mentionnées ci-dessus, on obtient donc **12 sites potentiels au sein des zones stratégiques**.

À noter également que certains de ces terrains appartiennent au secteur privé.



Au total, en tenant compte des sites sur lesquels un projet est déjà programmé, il reste 99 sites potentiels pour la création de nouvelles places scolaires.

À travers ces deux sources, **les réserves foncières et immobilières semblent suffisantes, du moins en quantité**, et abstraction faite des difficultés techniques et financières qui pourraient entraver la mise en œuvre effective de tous ces projets.

À noter : la traduction de ces réserves foncières en nombre de places d'écoles n'a pas pu être faite systématiquement à ce stade, au vu de l'hétérogénéité de l'information disponible. Elle nécessiterait un travail complémentaire.

À noter également : **une grande partie de ces sites (environ 80) sont déjà dédiés à la fonction scolaire mais présentent des possibilités de densification**.

Par ailleurs, un repérage de l'ensemble des terrains à bâtir appartenant au secteur public (et d'une superficie supérieure à 450 m²) a été réalisé à partir des données cadastrales. Un tri a été effectué afin d'écarter notamment les sites non-compatibles avec un projet d'écoles. Au total, ce sont 135 terrains (ou parcelles cadastrales) qui ont été retenus²³.

La carte p. 34 présente la répartition des sites identifiés à partir des 3 sources (PO, zones stratégiques et Cadastre) et leur insertion dans la structure urbaine du territoire régional.

L'ensemble des communes bruxelloises dispose d'un ou plusieurs sites. Certaines concentrations se retrouvent dans le nord et à l'ouest de la Région, ce qui équivaut en partie aux zones d'investissement prioritaire.

Ces sites sont caractérisés par une grande diversité de tailles et de formes urbaines et sont dans de nombreux cas situés à proximité d'espaces verts, notamment les terrains localisés en seconde couronne.

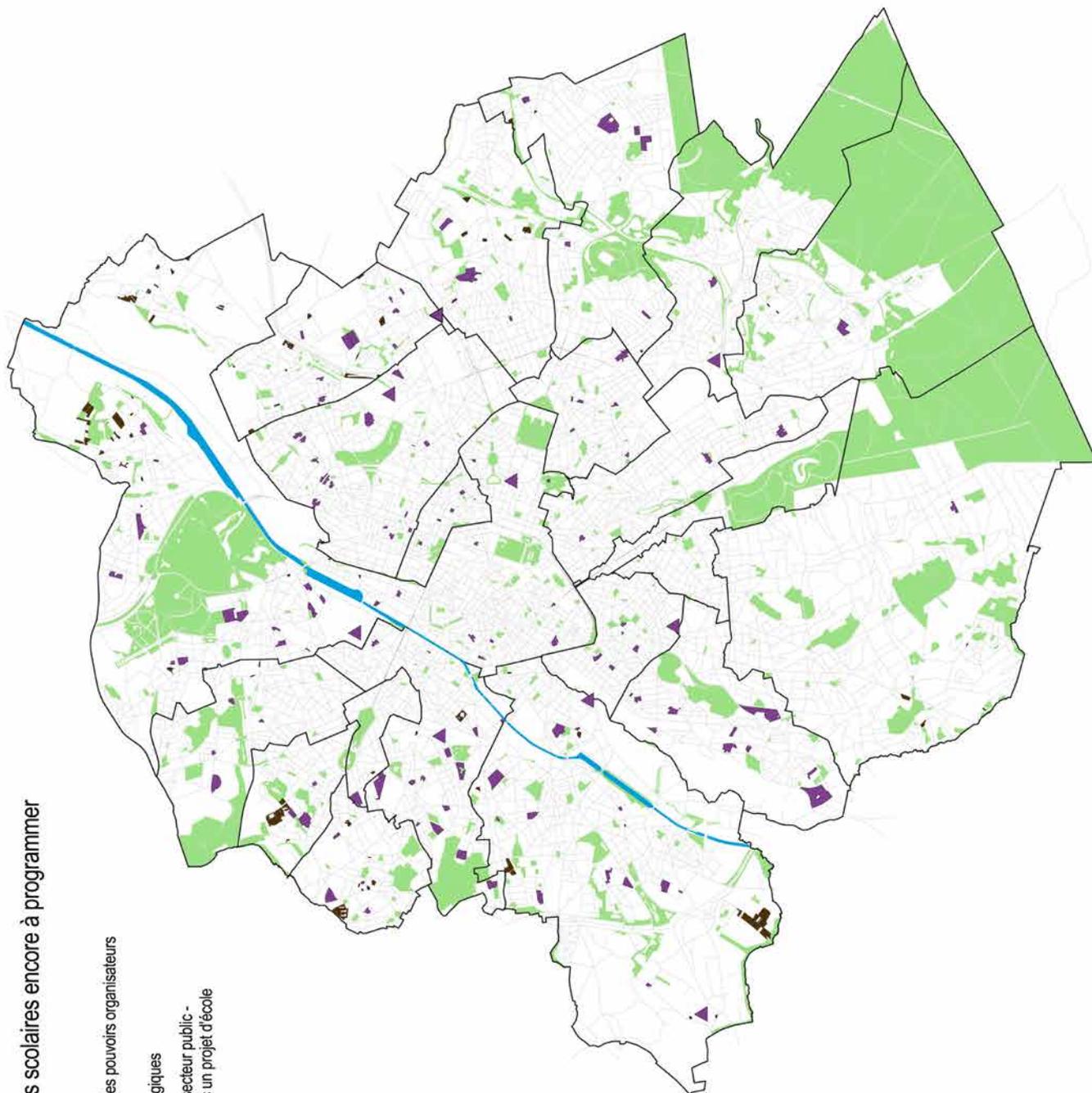
Explication de la carte :

- > parcelles violettes : sites identifiés par les PO
- > triangles violets : sites localisés dans les zones stratégiques
- > parcelles brunes : terrains à bâtir

²³ L'étude n'a pas permis de réaliser une enquête auprès de ses propriétaires afin de vérifier les informations obtenues auprès du Cadastre.

Sites potentiels pour les places scolaires encore à programmer

-  Sites potentiels renseignés par les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel
-  Sites potentiels sur zones stratégiques
-  Terrains à bâtir - propriétés du secteur public - potentiellement compatibles avec un projet d'école



Comment mobiliser ces sites ?

À titre d'exemple, 50 des 138 sites identifiés ont fait l'objet d'une étude de cas plus approfondie, permettant d'analyser les conditions de faisabilité de ces opérations (affectation du sol, maîtrise du foncier, avancement des études, contraintes et atouts urbanistiques...). Ces analyses constitueront un outil d'aide à la décision pour les autorités chargées de définir les futures implantations à privilégier. Elles devront donc être généralisées et tenues à jour régulièrement.

Il est important de réaliser, qu'une fois identifiés, tous ces sites ne sont pas, pour autant, mobilisables facilement. Les analyses de faisabilité ont aussi permis de mettre en évidence les difficultés rencontrées par les PO dans la mise en œuvre de ces projets d'écoles (manques de moyens humains et financiers des communes, difficultés de coordination entre l'ensemble des acteurs, absence de coordination avec les dynamiques résidentielles qui influent pourtant sur les besoins scolaires...).

Les 50 sites ont été choisis de manière à constituer un échantillon représentatif de tous les types d'opérations qui avaient pu être identifiés dans la base de données (opérations simples sur un site, opérations complexes concernant plusieurs sites à la fois, ou encore des sites sans projet précis). Ces études de cas fournissent ainsi aux pouvoirs publics une vision globale des difficultés qui peuvent se présenter dans tous les cas de figure.

Pour chaque site, les fiches rassemblent :

- > les éléments d'identification (parcelle, adresse, propriétaire);
- > les caractéristiques spatiales et urbanistiques (surface, droit du sol...);
- > les informations recueillies dans le cadre de l'enquête sur les projets envisagés (PO, type de financement, niveau et langue d'enseignement, le cas échéant nombre de places prévues, conditions à réunir pour la réalisation du projet...);
- > une description du quartier concerné et de ses dynamiques urbaines, avec, notamment, les nouveaux logements programmés et l'accessibilité du site en transports en commun.

Chaque fiche est également illustrée par :

- > une photo aérienne;
- > des photographies des lieux;
- > une carte localisant le site dans son contexte urbain, et indiquant notamment la présence des autres équipements pouvant avoir des interactions avec l'école et les lignes de transports en commun.

Trois exemples de fiches sont intégrés ci-dessous. Ils concernent :

- > un site appartenant à la Région, mutable à moyen terme, et localisé dans une zone stratégique : le site actuel de Bruxelles Environnement – IBGE à Gulledelle;
- > un site renseigné par une commune, accueillant déjà un équipement scolaire et présentant des possibilités de densification : le site du Home Familial Bruxellois à Evere;
- > un projet complexe, portant sur plusieurs sites, comportant différentes phases transitoires, et concernant des écoles francophones et néerlandophones en même temps : les projets Kattepoel / Grote Bos / Van Oost à Schaerbeek.

SSP13

page 1/2

Commune de Woluwe-Saint-Lambert

IBGE Gulledelle-Schéma Directeur RTBF-VRT



Localisation : Gulledelle, 98-100 - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Propriétaire : Domaine de la Région de Bruxelles-Capitale (Régie Foncière) + privé (copropriété)

Nature de la parcelle (AGDP) : Bâtiment administratif

Situation de droit (PRAS) : Zone administrative

Référence cadastrale (CAPAKEY) : 21018A0190/00H000 (parcelle RBC) + 21018A0190/00M000 (parcelle privée)

Modalité d'opération : Reconversion de bâtiments existants non affectés à la fonction scolaire

Etat d'avancement : Site potentiellement mobilisable mais pas de projet d'école connu à ce jour



Vue panoramique du site

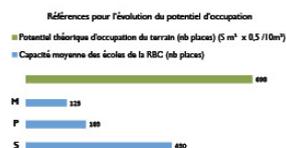
Description de l'opération :

Les actuels bâtiments de l'IBGE situés à Gulledelle 98-100 seront bientôt vacants en raison du déménagement de l'IBGE d'ici 2014 vers Tour et Taxis. Conformément aux orientations de Schéma Directeur de la zone «RTBF-VRT», ce départ pourrait permettre une opération de reconversion ou de reconstruction. Il pourrait être envisagé d'y implanter un équipement scolaire ou un programme résidentiel, en cohérence avec les évolutions de ce secteur.

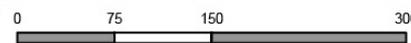
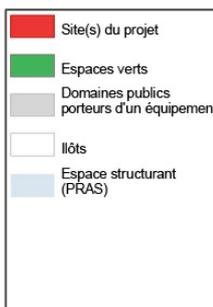
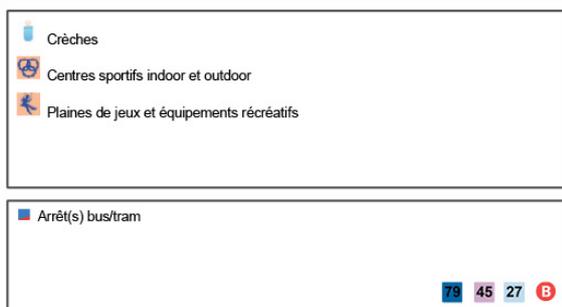
Les bâtiments situés à Gulledelle 100 appartiennent à la RBC. Une partie des bureaux de l'IBGE sont également au n°98, dont la Région ne possède qu'une partie, en copropriété. Le reste appartient au secteur privé. NB : les surfaces indiquées ci-dessous et les plans de la présente fiche ne reprennent que la parcelle régionale.

A noter que d'autres opportunités de reconversion se présenteront probablement dans le quartier, avec la perte de vitesse du pôle de bureaux de l'avenue Marcel Thiry. Le Schéma Directeur identifie ainsi d'autres ensembles de bureaux vacants ou obsolètes (notamment l'ancien ensemble Ernst & Young, composé de 4 bâtiments, et situé à l'angle entre l'avenue Marcel Thiry et l'avenue Ariane).

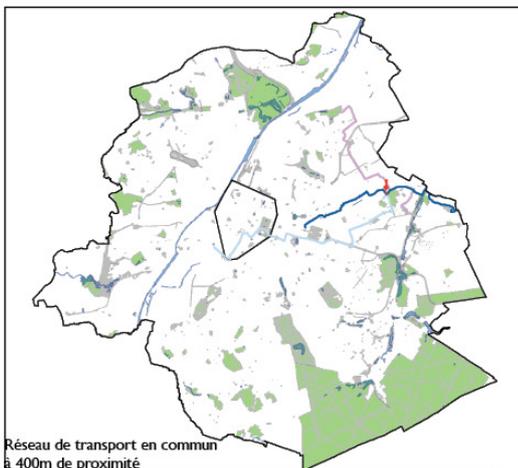
Indicateurs urbains	Opér.
Surface du terrain - S (m ²)	13967
Emprise au sol - B (m ²)	3734
Coefficient d'emprise net B/S	0,27



Environnement urbain



Quartier	Hab/ha (2008)	Hab 5-17ans/ha (2008)	Log. autorisé (2008-10) et présumé
Paduwa	74	11	252
Roodebeek-constellations	84	10	91
Val d'Or	44	5	337



Réseau de transport en commun à 400m de proximité

Analyse de l'environnement urbain:

Le site de l'IBGE se trouve dans le quartier du Val d'Or, quartier urbanisé au début des années 50 et densifié plus intensément depuis les années 90 par des immeubles à appartements et des bureaux. La SISP 'l'Habitation Moderne' y possède plusieurs résidences de logements sociaux des années 50, bien que bon nombre des maisons unifamiliales du quartier des Constellations aient été revendues. Le site de l'IBGE est entouré d'un quartier résidentiel, de la E40, du pôle tertiaire de l'avenue Marcel Thiry et de l'hypermarché CORA. Aucun équipement public de proximité n'est repéré autour du site.

La production résidentielle est encore importante aujourd'hui dans le secteur (notamment développements importants à venir dans le cadre du PPAS Val d'Or), et les écoles de la commune commencent à sentir les effets de cette production croissante de logements.

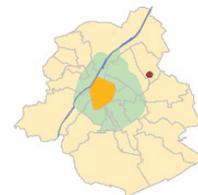
Par ailleurs, le pôle tertiaire Marcel-Thiry / Gulledele est clairement en perte de vitesse et l'on commence à voir les immeubles de bureaux se reconvertir à la fonction résidentielle. La pression résidentielle sera donc croissante dans les années à venir et il sera probablement nécessaire d'adapter l'offre en équipements scolaires dans le quartier.

A noter que, si le site est bien connecté au réseau viaire (proximité de la sortie de la E40), il l'est très moyennement aux réseaux de transports en commun (principalement bus 45 sur l'avenue des Communautés et 79 sur Gulledele).

SSP6

page 1/2

Commune d'Evere Home Familial Bruxellois



Localisation : Avenue de la Hallebarde 1, 1140 Evere
Propriétaire : Domaine de la Commune d'Evere
Nature de la parcelle (AGDP) : Bâtiment scolaire
Situation de droit (PRAS) : Zone d'habitation à prédominance résidentielle / PPAS n° 700 «Bonheur»
Référence cadastrale (CAPAKEY) : 21372C0012/002003
Modalité d'opération : Non défini
Etat d'avancement : Site potentiellement mobilisable mais pas de projet d'école connu à ce jour.



Vue du bâtiment et des cours du site

Description de l'opération :

La SISP Home Familial Bruxellois gère un vaste ensemble de logements sociaux, composé de maisons individuelles et d'immeubles à appartements, situé entre l'avenue Henri Dunant au nord et la chaussée de Louvain au sud.

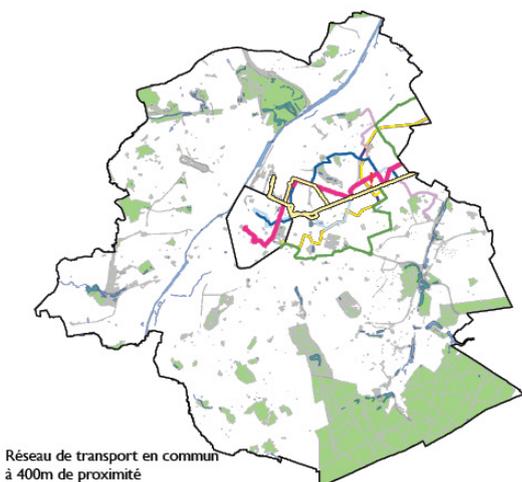
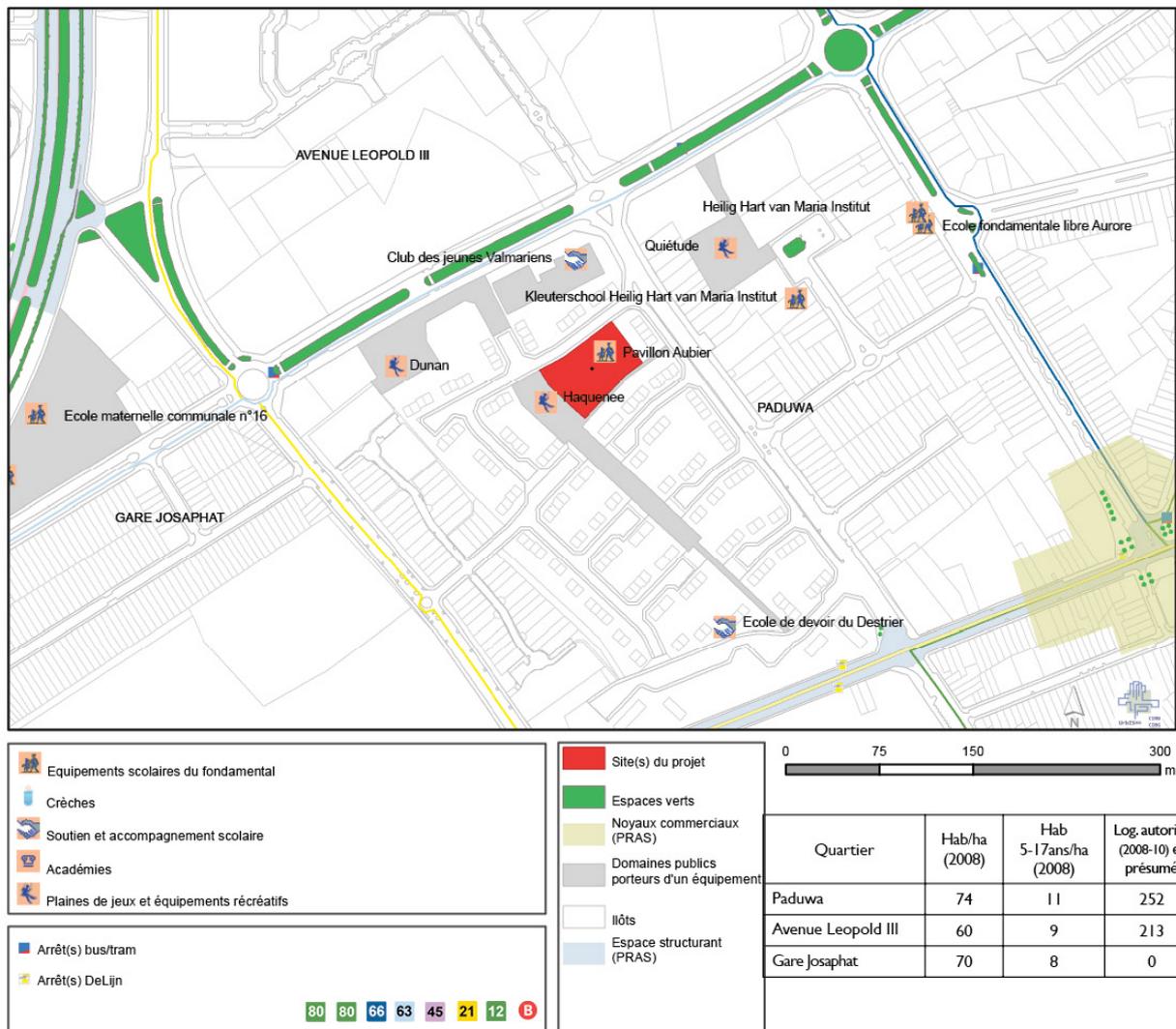
Au nord du site du Home Familial, le long de l'avenue de la Hallebarde, se trouve un pavillon de pré-gardiennat, extension décentralisée de l'école Aubier. Ce site nous est signalé par la Commune comme ayant un potentiel de densification. La superficie du terrain n'est pas très importante (0,3ha) mais le bâtiment ne comporte qu'un seul niveau et le PPAS autorise une emprise au sol de 50%.

Hypothèse : On peut prendre une mesure du potentiel théorique à partir du raisonnement qui consisterait à réserver une bande de terrain pour la construction d'une école auquel on accéderait par l'espace ouvert attenant, sur lequel est aménagé un terrain de basket. 1250 m² pourraient aisément être réservés à cette nouvelle construction. Sur deux niveaux, cela représenterait un potentiel de 2500m², soit 10 classes de 25 places.

Indicateurs urbains	Opér.
Surface du terrain - S (m ²)	3088
Emprise au sol - B (m ²)	291
Coefficient d'emprise net B/S	0,09



Source: maps.live.com - Microsoft



Réseau de transport en commun à 400m de proximité

Analyse de l'environnement urbain:

L'environnement urbain de ce site est à dominante résidentielle. Protégé des axes de circulation, le site se trouve au bord du complexe de logements sociaux du Home Familial Bruxellois. Réalisé dans les années 50, il est caractérisé par des maisons unifamiliales disposées autour de clos qui se rattachent à un espace central réservé à la circulation locale. On trouve à proximité, des plaines de jeux, l'école de devoirs du Destrier, une maison de repos ainsi que d'autres implantations scolaires (Heilig Hart van Maria Institut).

L'école se situe non loin d'une centralité commerciale de quartier organisée autour de la Place Jean de Paduwa où on trouve quelques commerces de proximité et des lignes de transport de l'opérateur De Lijn qui relie la chaussée de Louvain à la périphérie flamande et au centre-ville. L'avenue Henri Dunant - artère la plus proche de l'école - est également reliée au centre-ville par d'autres lignes de bus.

La pression résidentielle sur le quartier risque d'augmenter en fonction de la réalisation de nouvelles opérations privées (environ 199 logements) et d'autres faisant partie du Plan Logement, dont une opération d'une cinquantaine de logements sur le domaine du Home Familial Bruxellois le long de la chaussée de Louvain et une autre d'une centaine de logements sur le domaine d'Ieder Zijn Huis. La réalisation de ces nouvelles opérations de logements pourrait justifier une densification du site scolaire existant.



B PCM5	Commune de Schaerbeek : Projets Kattepoel - Grote bos - Van Oost
-------------------------	---

Opération sur le site de Kattepoel :

Opération 1 / Classes provisoires néerlandophones à la «Maison Kattepoel»

Opérations sur le site de Grote Bos :

Opération 2 / Ecole provisoire néerlandophone Grote Bosstraat dans bâtiments modulaire en bois

Opération 3 / Extension de l'école n°10 sur le même site de la Grande rue au Bois

Opérations sur le site de Van Oost :

Opération 4 / Transfert de l'école communale francophone n°14 sur le site rue Van Oost

Opération 5 / Nouvelle école néerlandophone rue Van Oost



Résumé : Le site communal situé rue Van Oost 52, qui accueillait préalablement des services techniques de la Commune, fait l'objet d'un projet d'aménagement complexe, dans le cadre d'un PPP. Il doit accueillir divers programmes, dont une école francophone, et une école néerlandophone. Le PPP porte également sur d'autres sites et devrait permettre la construction d'une salle de sports, des bureaux et probablement de logements.

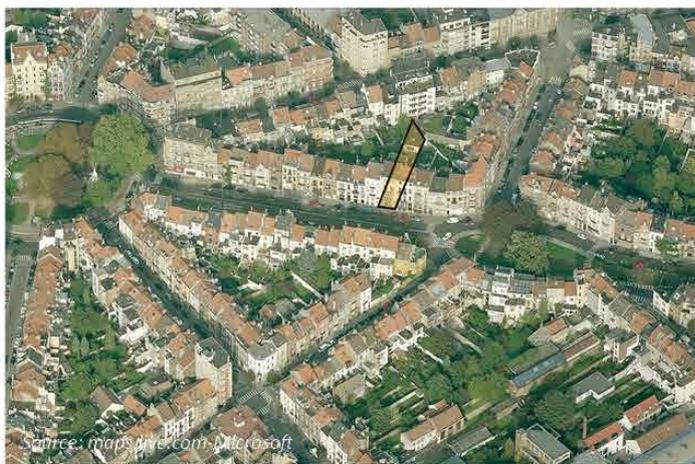
La nouvelle école francophone accueillera en fait l'école communale n°14, actuellement située rue Capronnier n°1. Elle bénéficiera ainsi de locaux neufs et plus grands. Il s'agit là de l'un des 13 projets prioritaires qui ont fait l'objet d'un accord de subside en 2011 par la Communauté Française.

L'école néerlandophone sera une nouvelle école communale. Elle s'installera successivement dans deux implantations provisoires en attendant la réalisation du projet Van Oost : d'abord à la rentrée 2011 dans la «Maison Kattepoel» avenue Rogier 214, puis dans une école provisoire en bâtiments modulaires en bois, sur un autre site communal situé Grande rue au Bois 76.

Ce même site de la Grande rue au Bois pourrait également accueillir à terme une extension de l'école communale francophone n°10, située dans la même rue, au n°57.

PCM5 *Opération I* Aménagement provisoire sur le site Kattepoel

Localisation : Avenue Rogier 214 , 1030 - Schaerbeek
Propriétaire : Domein van de VGC
Pouvoir organisateur : Commune de Schaerbeek
Nature de la parcelle (AGDP) : centre culturel
Situation de droit (PRAS) : zone d'habitation
Référence cadastrale (CAPAKEY) : 21904B0514/00S002
Niveau d'enseignement à venir: Classe d'accueil, Maternelle et première Primaire
Type de financement: VGC
Modalité d'opération : Reconversion de bâtiment(s) à la fonction scolaire hors site scolaire existant
Etat d'avancement : Existence d'une volonté de projet, mais sans dessin ni montage institutionnel et financier et/ou sans site défini



Description de l'opération

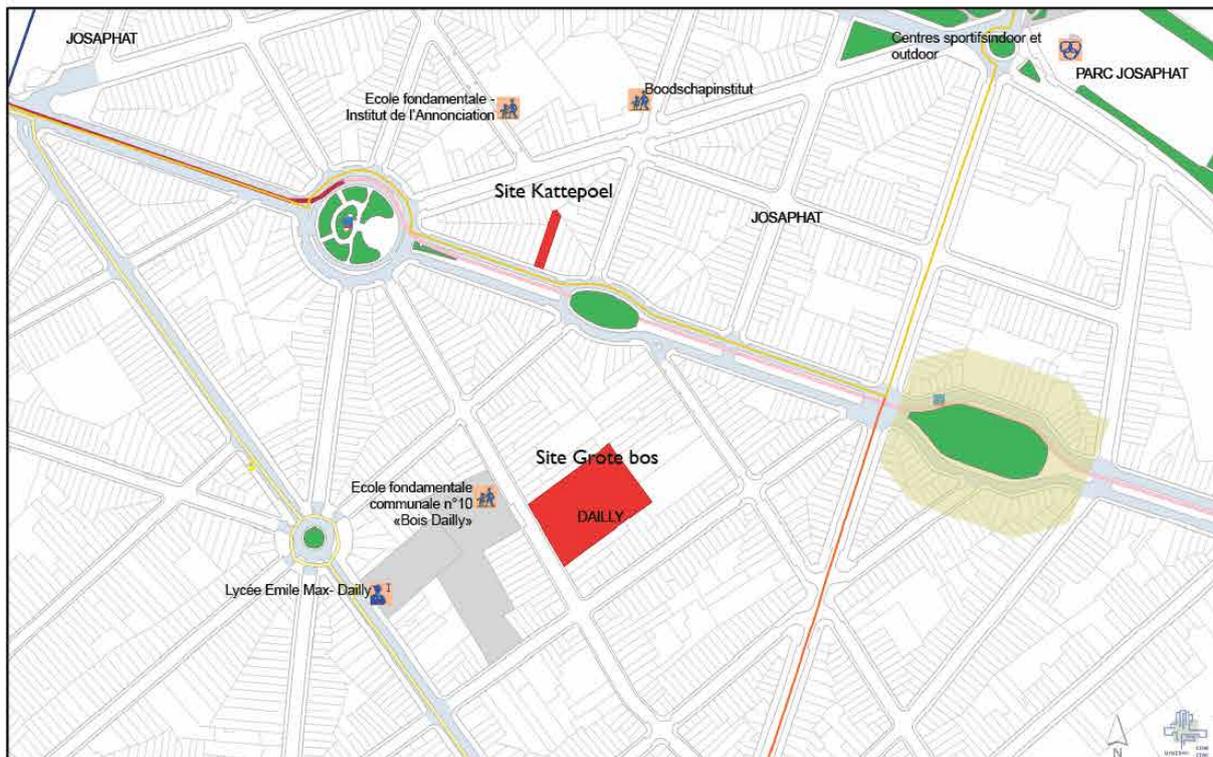
Étape 1 : Septembre 2011 (avant de déménager vers le site Grote Bos) - Site « Kattepoel »

La Maison « Kattepoel » est une ancienne maison de quartier, vide depuis l'été 2011. Elle accueillera les élèves de la nouvelle école communale néerlandophone, de manière provisoire durant quelques mois. Après cette période, les élèves vont déménager sur le site de « Grote Bos », une fois la construction modulaire installée (étape 2).

Durant cette première étape, l'école démarrera donc sur le site « Kattepoel » avec une classe d'accueil et 3 classes correspondant aux 3 degrés des maternelle avec 20 élèves par classe ainsi qu'une classe de première année primaire (16 élèves).

Avant d'être installés définitivement sur le site Van Oost (étape 3), il est fort probable que les élèves partagent la salle de sport de l'école Boodschap (pour l'étape 1&2). Pour la piscine, ils se rendront à l'établissement Neptunium ou encore à la piscine du boulevard Lambertmont.

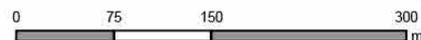




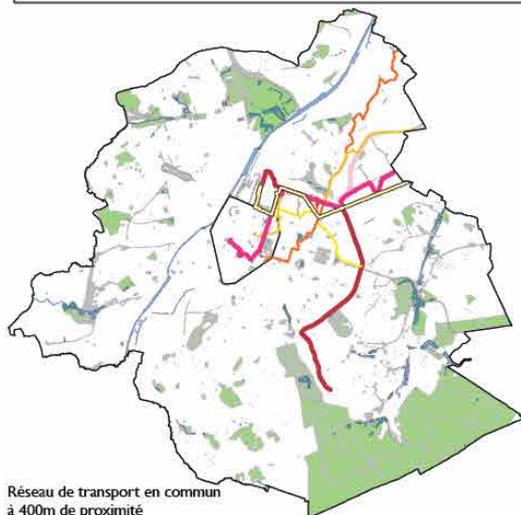
- Equipements scolaires du fondamental
- Equipements scolaires du secondaire
- Crèches
- Centres sportifs indoor et outdoor

- Arrêt(s) bus/tram
- Arrêt(s) DeLijn
- Réseau_RER

- Site(s) du projet
- Espaces verts
- Noyaux commerciaux (PRAS)
- Domaines publics porteurs d'un équipement
- Ilôts
- Espace structurant (PRAS)



Quartier	Hab/ha (2008)	Hab 5-17 ans/ha (2008)	Log. autorisé (2008-10) et présumé
Dailly	184	25	63
Josaphat	148	19	0
Parc Josaphat	0	0	0



Réseau de transport en commun à 400m de proximité

Analyse de l'environnement urbain:

Les sites de Kattepoel et de Grotebos seront utilisés pour des implantations temporaires de la nouvelle école communale néerlandophone de Schaerbeek avant que cette même école soit transférée dans les nouveaux bâtiments du site Van Oost. Les sites se trouvent dans des quartiers d'habitat, peu riches en équipements. On notera à proximité, la présence de quelques écoles dont l'école communale n°10 'Bois-Dailly' qui pourrait éventuellement profiter du site du Grote Bos pour une extension de ses installations suite au déménagement de l'école néerlandophone. Le site se trouve à proximité des casernes Dailly récemment transformées en complexe de logements. Les environs ne comptent pas d'autre grand projet résidentiel. Le site est bien desservi par plusieurs lignes de bus, dont la ligne interrégionale Brussel-Kortenber-Leuven.

PCM5

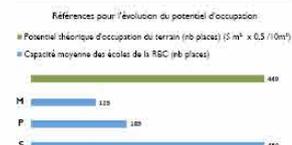
Opération 2

Ecole provisoire en bois sur le site du Grote Bos



Localisation : Grande rue au Bois/Grote Bosstraat 76 , 1030 - Schaerbeek
Propriétaire : Commune de Schaerbeek
Pouvoir organisateur : Commune de Schaerbeek
Nature de la parcelle (AGDP) : 3 parcelles (B.Scolaire/Parc/B.Animaux)
Situation de droit (PRAS) : Zone d'habitation et zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public
Référence cadastrale (CAPAKEY) : 21904B0517/00S007 + 00P008 + 00R007
Niveau d'enseignement à venir: Classe d'accueil, Maternelle et Primaire
Type de financement: Vlaamse Gemeenschap + commune
Modalité d'opération : Démolition et installation de constructions provisoires hors site scolaire existant
Etat d'avancement : Projet en cours

Indicateurs urbains	Opér.
Surface du terrain - S (m ²)	4421
Emprise au sol - B (m ²)	2388
Coefficient d'emprise net B/S	0,54



Description de l'opération :

Etape 2 : Fin février-mars 2012 (avant de déménager vers le site Van Oost) - Site Grote bos

Un terrain, antérieurement utilisé par la brigade canine de la police dans le quartier Dailly, accueillera l'école néerlandophone durant la seconde étape du projet. Une nouvelle construction modulaire en bois, avec 8 classes et une cour de récréation, sera installée sur ce site.

(Remarque : Les permis d'urbanisme pour des constructions modulaires ont une durée de validité de 4 ans maximum. Ces constructions ont l'avantage d'être à basse énergie, rapides à construire et faciles à déménager.)

L'école passera donc à 80 ou 100 élèves maximum. La troisième et dernière étape de ce projet sera le déménagement et l'extension de l'école néerlandophone sur le Site Van Oost.

Le site accueillera les élèves jusqu'à la quatrième année de primaire. (Pour l'année 2011-2012, seuls les premiers niveaux y seront : classes d'accueil et première année).

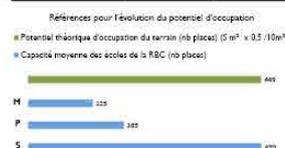


PCM5 *Opération 3*
Extension de l'école n°10 sur le site du Grote Bos



Localisation : Grande rue au Bois/Grote Bosstraat 76 , 1030 - Schaerbeek
Propriétaire : Commune de Schaerbeek
Pouvoir organisateur : Commune de Schaerbeek
Nature de la parcelle (AGDP) : 3 parcelles (B.Scolaire/Parc/B.Animaux)
Situation de droit (PRAS) : Site classé en zones d'habitation et zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public
Référence cadastrale (CAPAKEY) : 21904B0517/00S007 + 00P008 + 00R007
Niveau d'enseignement à venir: Fondamental
Type de financement: Non défini
Modalité d'opération : Transformation de bâtiment(s) scolaire(s) existant(s) sans modification du volume
Etat d'avancement : Existence d'une volonté de projet mais sans montage institutionnel ou financier

Indicateurs urbains	Opér.
Surface du terrain - S (m ²)	4421
Emprise au sol - B (m ²)	2388
Coefficient d'emprise net B/S	0,54



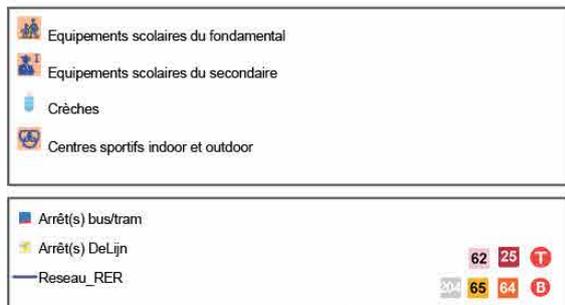
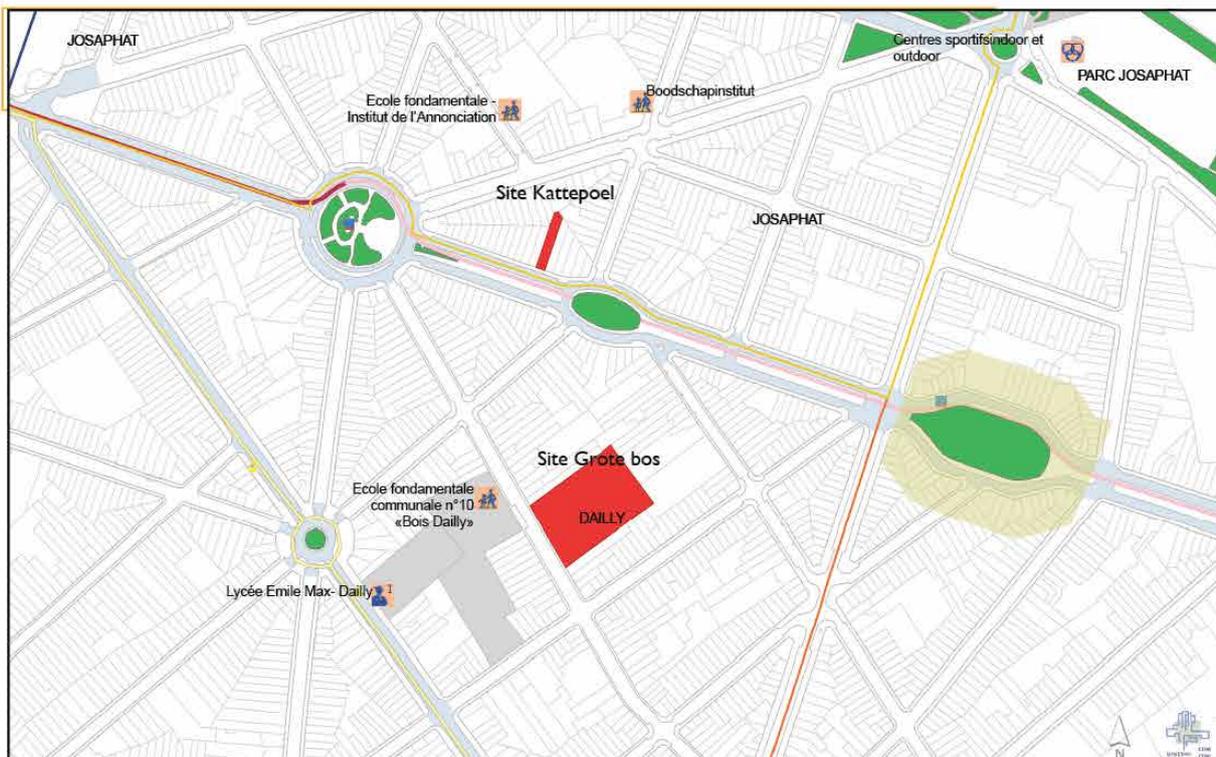
Description de l'opération :

Il s'agit d'un projet potentiel d'extension de l'école n°10 francophone située Grande rue au Bois, 57. Cette dernière est saturée bien que 4 classes de maternelles seront créées pour l'année prochaine (+ 100 places). En effet, ces nouvelles places seront immédiatement occupées par des élèves inscrits sur liste d'attente. Ce projet n'a pas encore obtenu de subsides, mais la Commune sera sans doute contrainte de le réaliser.

Les services en charge de l'Enseignement Francophone envisagent de récupérer les bâtiments modulaires de l'école provisoire néerlandophone (cf ci-contre, étape 2 : site Grote Bos) après le départ définitif des élèves néerlandophones pour le site Van Oost (rentrée 2015-2016). Cela permettrait à l'école n°10 de gagner 100 places supplémentaires. Cependant, les services en charge de l'Enseignement Néerlandophone ne semblent pas être au courant (entretien du 6 avril 2011 avec la commune de Schaerbeek).

Par ailleurs, le bâtiment existant de l'école n°10 devrait faire l'objet de travaux de rénovation qui devraient permettre de créer 200 places supplémentaires. Au total, le site de Grande rue au Bois/Grote Bos devrait compter 400 places supplémentaires.

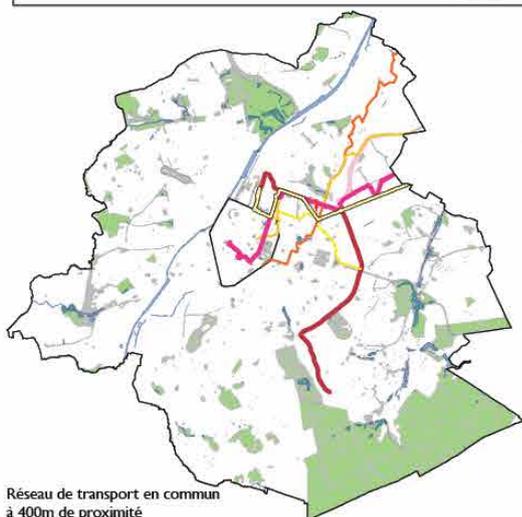




Quartier	Hab/ha (2008)	Hab 5-17 ans/ha (2008)	Log. autorisé (2008-10) et présumé
Dailly	184	25	63
Josaphat	148	19	0
Parc Josaphat	0	0	0

Analyse de l'environnement urbain:

Les sites de Kattepoel et de Grotebos seront utilisés pour des implantations temporaires de la nouvelle école communale néerlandophone de Schaerbeek avant que cette même école soit transférée dans les nouveaux bâtiments du site Van Oost. Les sites se trouvent dans des quartiers d'habitat peu riches en équipements. On notera à proximité, la présence de quelques écoles dont l'école communale n°10 'Bois-Dailly' qui pourrait éventuellement profiter du site du Grote Bos pour une extension de ses installations suite au déménagement de l'école néerlandophone. Le site se trouve à proximité des casernes Dailly récemment transformées en complexe de logements. Les environs ne comptent pas d'autre projet résidentiel. Le site est bien desservi par plusieurs lignes de bus, dont la ligne interrégionale Brussel-Kortenberg-Leuven.



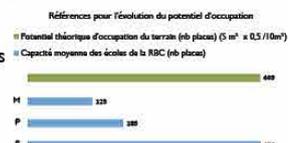
Réseau de transport en commun à 400m de proximité

PCM5 **Opération 4**
Construction nouveau bâtiment pour l'école N°14



Localisation : Rue Van Oost 52 , 1030 - Schaerbeek
Propriétaire : Domaine de la Commune de Schaerbeek
Pouvoir organisateur : Commune de Schaerbeek
Nature de la parcelle (AGDP) : Bâtiment scolaire
Situation de droit (PRAS) : Zone Mixte
Référence cadastrale (CAPAKEY) : 21910E0122/00R003
Niveau d'enseignement à venir: Fondamental
Type de financement: Subvention à charge du FBSEOS via financement exceptionnel
Modalité d'opération : Reconversion de terrain(s) à la fonction scolaire et construction(s) scolaires(s) définitives
Etat d'avancement : Etude préliminaire et pré-accord de financement mais pas encore de PU

Indicateurs urbains	Opér.
Surface du terrain -S (m ²)	8989
Emprise au sol - B (m ²)	6187
Coefficient d'emprise net B/S	0,69



Description de l'opération :

Il s'agit d'un ancien site des services techniques communaux.
 Il fait l'objet d'un projet complexe, développé dans le cadre d'un PPP et prévoyant la construction d'une école francophone, d'une école néerlandophone, d'une salle de sports, de bureaux et peut-être de logements.
 Concernant le projet d'école francophone, le site Van Oost accueillera l'école communale n° 14, actuellement située rue Capronnier, n° 1. L'école actuelle bénéficiera donc de locaux neufs et de places supplémentaires par rapport à sa capacité d'aujourd'hui : 250 à 650 élèves (augmentation de 400 places au total). Ce projet a obtenu un accord de financement de la Communauté Française en 2011 via le FBSEOS. Le début des travaux est prévu pour 2013.
 La part de financement revenant à la Commune sera - du moins en partie - couverte par la valorisation du terrain communal dans le cadre du PPP, avec la construction des logements et bureaux.



PCM5

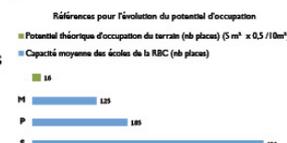
Opération 5

Construction d'une nouvelle école néerlandophone



Localisation : Rue Van Oost 52 , 1030 - Schaerbeek
Propriétaire : Domaine de la Commune de Schaerbeek
Pouvoir organisateur : Commune de Schaerbeek
Nature de la parcelle (AGDP) : Bâtiment scolaire
Situation de droit (PRAS) : Zones mixte
Référence cadastrale (CAPAKEY) : 21910E0122/00R003
Niveau d'enseignement à venir: Fondamental
Type de financement :
Modalité d'opération : Reconversion de terrain(s) à la fonction scolaire et construction(s) scolaires(s) définitives
Etat d'avancement : Existence d'une volonté de projet, mais sans dessin ni montage institutionnel et financier et/ou sans site défini

Indicateurs urbains	Opér.
Surface du terrain -S (m ²)	8989
Emprise au sol - B (m ²)	6187
Coefficient d'emprise net B/S	0,69



Description de l'opération :

Etape 3 : 2015 - Site Van Oost

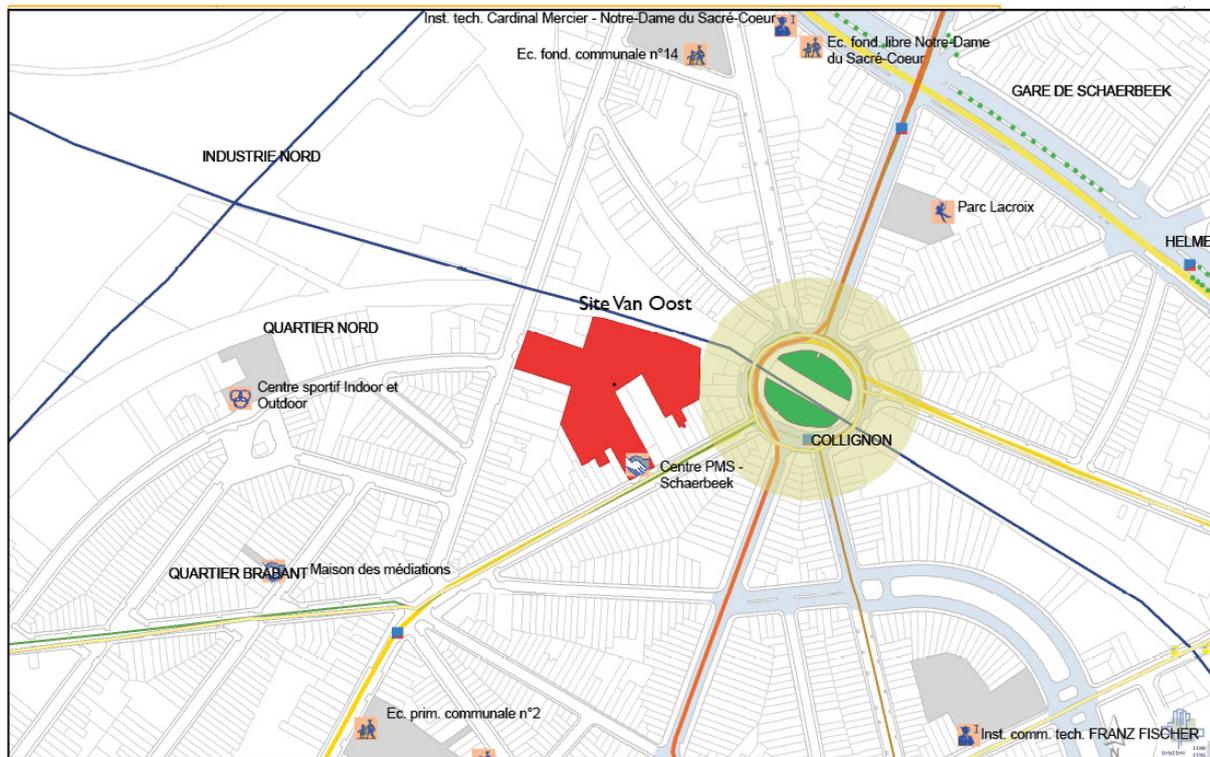
Il s'agit d'un ancien site des services techniques communaux.

Il fait l'objet d'un projet complexe, développé dans le cadre d'un PPP, et prévoyant la construction d'une école francophone, d'une école néerlandophone, d'une salle de sports, de bureaux et peut-être de logements.

En attendant la réalisation de ce projet (travaux prévus entre 2013 et 2015), des classes provisoires accueilleront déjà en septembre 2011, les élèves néerlandophones sur le site de la «Maison Kattepoel», ancienne maison de quartier, avenue Rogier 214 (cf ci-avant, opération n°1).

Dans un second temps, c'est une construction modulaire en bois qui pourra les accueillir, sur le site du «Grote Bos» (cf ci-avant, opération n°2), et ce jusqu'à la mise en service de l'école définitive rue Van Oost, en 2015.

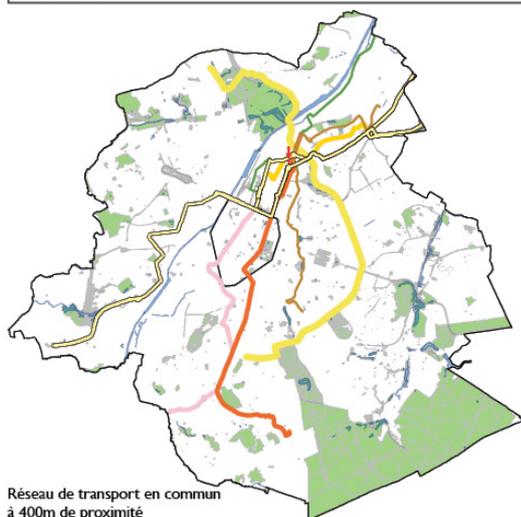




	Équipements scolaires du fondamental		Plaines de jeux et équipements récréatifs
	Équipements scolaires du secondaire		
	Soutien et accompagnement scolaire		
	Académies		
	Centres sportifs indoor et outdoor		
	Arrêt(s) bus/tram		
	Arrêt(s) DeLijn		
	Reseau_RER		

	Site(s) du projet
	Espaces verts
	Noyaux commerciaux (PRAS)
	Domaines publics porteurs d'un équipement
	Ilôts
	Espace structurant (PRAS)

Quartier	Hab/ha (2008)	Hab 5-17 ans/ha (2008)	Log. autorisé (2008-10) et présumé
Collignon	211	33	0
Helmet	150	25	155
Industrie Nord	1	0	413
Quartier Brabant	213	36	12
Quartier Nord	101	18	616



Réseau de transport en commun à 400m de proximité

Analyse de l'environnement urbain:

Le site de la nouvelle école néerlandophone et de l'école fondamentale francophone n° 14 - qui se trouve actuellement à moins de 300 mètres du site - se localise dans le quartier Collignon à proximité des commerces de la Place Eugène Verboekhoven. L'environnement de proximité du site présente quelques équipements qui pourraient profiter à l'école tels une salle de sport et le centre PMS de Schaerbeek. Le site se trouve à la lisière du zoning industriel nord et d'un tissu résidentiel organisé autour de la place. On trouvera dans les environs, d'autres écoles et instituts techniques bien desservis par les transports en commun notamment par différentes lignes de tram et une ligne interrégionale Brussel-Zaventem. Actuellement, cet espace ne subit pas de pression immobilière. Aucune opération de plus de 10 logements n'est à signaler dans les environs du site.



CONCLUSIONS

L'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande scolaire a mis en exergue la présence d'importants déséquilibres territoriaux. Ces déséquilibres concernent en majorité les quartiers identifiés comme en difficultés depuis plusieurs années déjà, à savoir les quartiers principalement en première couronne.

En outre, ces quartiers devraient connaître les taux d'accroissement démographique parmi les plus élevés.

Ainsi, la situation que connaissent et connaîtront les «quartiers déficitaires» devrait accroître les difficultés d'accès des enfants à l'enseignement si les pouvoirs publics n'interviennent pas massivement dans l'offre scolaire.



La répartition des places à créer repose sur la nécessité de rééquilibrer l'offre scolaire sur l'ensemble du territoire bruxellois, en prenant en considération la réduction des distances à parcourir, pour se rendre à l'école et le respect du cadre de vie.

En termes de planification, un point positif ressort des analyses, à savoir l'existence de nombreuses opportunités foncières ou immobilières permettant l'accroissement de l'offre, ce qui devrait faciliter la création d'équipements scolaires moyennant la disponibilité des budgets.

Néanmoins, une série d'autres facteurs interviennent dans la programmation d'équipements scolaires. Ces facteurs peuvent constituer des obstacles à la mise en œuvre de projets d'équipements scolaires.

Nous pensons notamment :

- > à la production de nouveaux logements qui influe fortement sur l'accroissement de la demande de places dans les écoles ;
- > aux opportunités immobilières déterminantes pour ce qui est du nombre de places pouvant être créées et leur localisation ;
- > à la densification possible de certains quartiers ;
- > à la multiplication des pouvoirs de décision ;
- > au budget dont disposent les pouvoirs publics ;
- > à l'autonomie dont disposent les réseaux ;
- > à la volonté du secteur privé de s'inscrire dans cette optique ;
- > aux spécificités linguistiques ou pédagogiques des écoles ;
- > aux contextes locaux.



Le PRDD constitue une opportunité pour inscrire les objectifs et appuyer les actions qui visent l'amélioration de l'observation et de la planification de l'offre scolaire.

Par ailleurs, ces analyses quantitatives devraient idéalement être complétées d'enquêtes qualitatives afin de mieux cerner les motivations et les critères pris en compte par les parents au moment d'inscrire leur enfant dans une école et d'évaluer la satisfaction par rapport à l'offre scolaire.

Elles doivent aussi être complétées d'une analyse des secteurs officiels, libres et privés.

DES OBJECTIFS

- > Orienter les programmes de production d'équipements scolaires sur les sites mobilisables identifiés et localisés dans les zones d'investissement prioritaire au regard des résultats l'étude menée par l'ADT (cf. carte p. 53).
- > Systématiser l'articulation de la planification d'équipements scolaires à une stratégie globale d'aménagement urbain en assurant la transversalité entre les politiques de développement urbain (prises en compte des politiques publiques de logement, des projets résidentiels privés, de la mobilité, des opérations sur l'espace public...) et scolaire.

DES PISTES D' ACTIONS

- > Créer un Monitoring de l'offre scolaire :

L'évolution des besoins et des réponses apportés par les instances publiques régionales et communautaires se doit d'être suivie de près afin de se rendre compte de l'évolution de la problématique.

Il s'agit de :

- poursuivre l'inventorisation, en partenariat avec la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles, des équipements scolaires, des projets d'équipements scolaires en cours ou à l'étude et l'évaluation de l'adéquation entre l'offre et la demande pour l'ensemble des secteurs de l'enseignement ;
 - poursuivre l'échange d'informations et d'expériences et le débat stratégique autour de l'offre scolaire avec l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre de la Taskforce Enseignement créée en 2011.
- > Offrir un appui à la maîtrise d'ouvrage opérationnelle des projets :
 - assister la programmation et le montage de dossiers de financement.

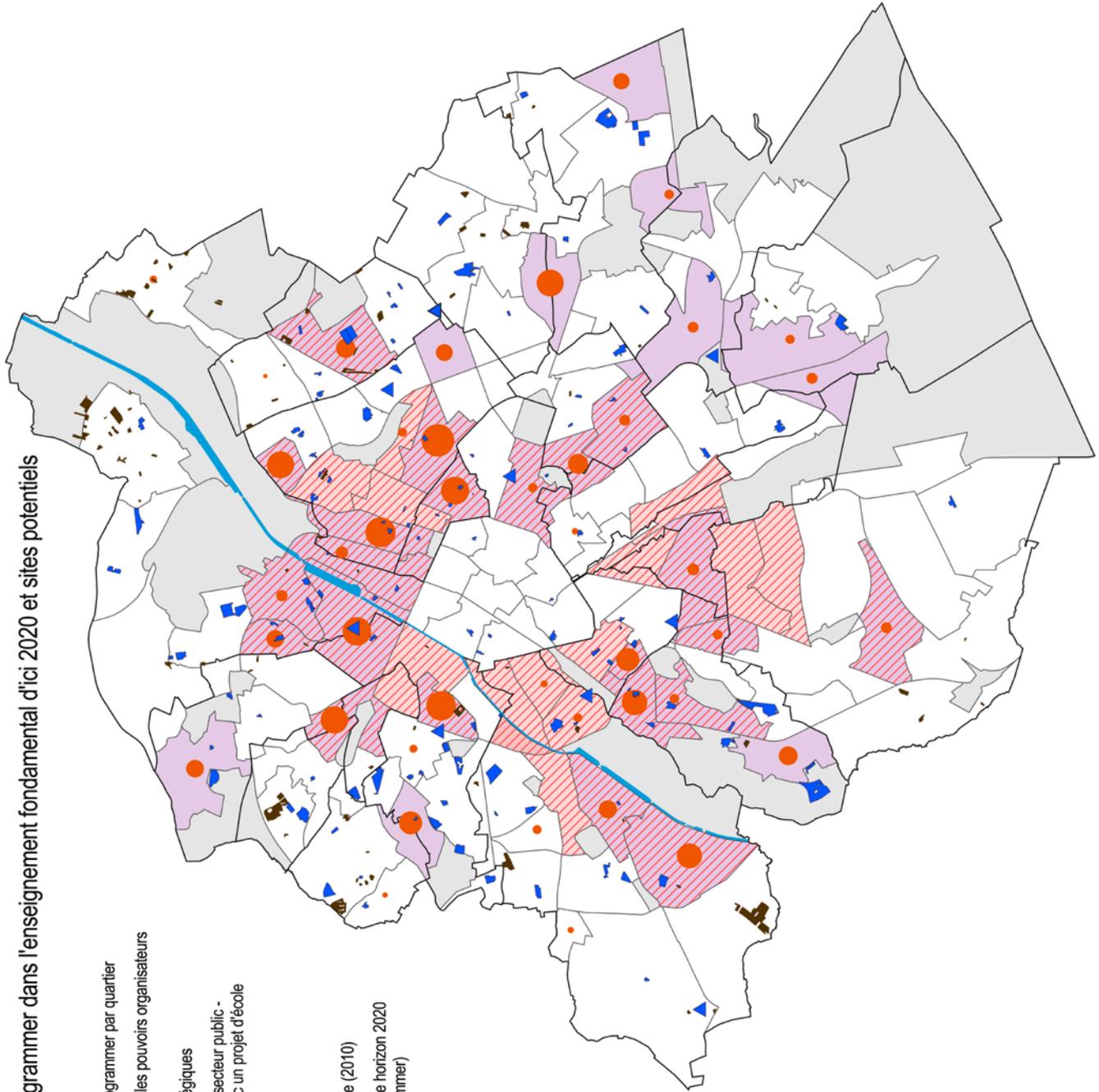


La mise en œuvre de ces actions nécessiterait une coordination qui peut être assurée par l'ADT.

Places scolaires encore à programmer dans l'enseignement fondamental d'ici 2020 et sites potentiels

- Nombre de places encore à programmer par quartier
- Sites potentiels renseignés par les pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel
- ▲ Sites potentiels sur zones stratégiques
- Terrains à bâtir - propriétés du secteur public - potentiellement compatibles avec un projet d'école
- Quartiers
- Quartiers non habités
- ▨ Zone d'investissement prioritaire (2010)
- ▨ Zone d'investissement prioritaire horizon 2020 (au moins 100 places à programmer)
- Limite communale

- 100
- 250
- 600
- 1300



WWW.ADT-ATO.BE